

P27/D1,87

CORRESPONDANCE

NUMÉROTÉE

LA NUMÉROTATION

SUR CE FILM

RENOIE

AUX NUMÉROS DES PIECES

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,78

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE STE-CUNEGONDE

DE MONTREAL.

A

Mons. Jos. L'Artell, Secrétaire

Monsieur,

Sachez que ce Conseil s'est, le cinquième
jour d'Octobre, 1898, ajourné à Mercredi
le douzième jour d'Octobre, 1898.

J.P. Verbeek
Greffier.

-490-

6 Oct. 1898

AVIS D'AJOURNEMENT.

Je soussigné certifie sous mon serment d'officier que le sixième jour d'octobre milles nine cent quatre-vingt-dix-neuf j'ai délivré au domicile de Mr J. Luttrell avis d'avis d'ajournement du Conseil de mercredi le cinq a mercredi le dix-sept Courant.

Signé:

Joseph Chabot

P27/D1,87

P27/D1,87

-491-

7 Oct. 1898

Licence de pool. Demande par
J. D. Vallee

Montreal 7 Octobre 1898

A son Honneur le Maire
et aux chevins de St Cergonde
Présieurs

Je souigne pri respecta-
lement votre Conseil
de lui accorde une licence
pour deux tables pool
dans mon établissement
a No 2 Bonaventure Avenue

Je suis votre tout dévoué
J. D. Vallee

P27/D1,87



Corporation of Westmount.

Town Hall, 21 Stanton Street,

Westmount 7th. October, 1898

J. P. Vébert Esq.

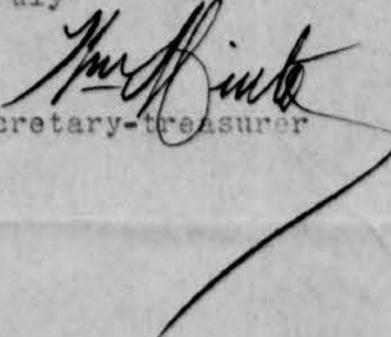
Clerk

ST. CUNEGONDE

Dear Sir,

I am in receipt of your letter of 6th. instant in regard to the proposed bridge across the Lachine canal at Atwater Avenue, also your letter dated today in regard to your deputation ~~Quebec~~ to oppose the annexation clause in the proposed new Charter of the City of Montreal. These matters will be laid before the Council at the first opportunity, when I will communicate further with you as to any action that may be taken thereon.

Yours truly


Secretary-treasurer

4 4 2

P27/D1,87



Corporation of Westmount.

Town Hall, 21 Stanton Street,

Westmount 7th. October, 1898

J. P. Vébert Esq.

Clerk

ST. CUNEGONDE

Dear Sir,

I am in receipt of your letter of 6th. instant in regard to the proposed bridge across the Lachine canal at Atwater Avenue, also your letter dated today in regard to your deputation to Quebec to oppose the annexation clause in the proposed new Charter of the City of Montreal. These matters will be laid before the Council at the first opportunity, when I will communicate further with you as to any action that may be taken thereon.

Yours truly

Wm. Bink
Secretary-treasurer

- 492 -

7 October, 1898
Pont Atwater + annexion
Letter re -
Ville de Westmount

P27/D1,87

P27/D1,87

Ste Cunegonde 7 Octobre 1898.

Monsieur J. P. Vébert,
Greffier.

Ste-Cunegonde.

Mon cher Monsieur,

A une assemblée des Commissaires d'écoles, il a été résolu de demander à votre Conseil de bien vouloir prendre les mesures nécessaires, pour faire disparaître la fumée qui s'échappe de plusieurs usines, de Ste-Cunegonde, et qui cause un tort considérable à notre Ecole de la rue Vinet en nuisant tant à l'enseignement qu'à la santé des élèves qui fréquentent cette école.

Par Ordre,


G.P. Ducharme
Secrétaire Trésorier.

MINISTERE DES FINANCES

P27/D1,87

- 493 -

7 October, 1898

Fumée - Plainte contre la
fumée des usines -

G. H. Duhamel

Avocat du plaignant

A une audience où l'on discute de la

plainte contre la fumée des usines de la compagnie
du Ste. Cécile, j'ai été chargé de démontrer que l'usine
de Ste-Cécile émettait une fumée qui dégagerait dans l'air
des particules de charbon et de cendre qui pouvoient être
inhalées par les personnes qui se trouvent à proximité.

Il a été démontré que la fumée de l'usine de Ste-Cécile
est composée de particules de charbon et de cendre qui
peuvent être inhalées par les personnes qui se trouvent à proximité.

Il a été démontré que la fumée de l'usine de Ste-Cécile
est composée de particules de charbon et de cendre qui
peuvent être inhalées par les personnes qui se trouvent à proximité.

Il a été démontré que la fumée de l'usine de Ste-Cécile
est composée de particules de charbon et de cendre qui
peuvent être inhalées par les personnes qui se trouvent à proximité.

Il a été démontré que la fumée de l'usine de Ste-Cécile
est composée de particules de charbon et de cendre qui
peuvent être inhalées par les personnes qui se trouvent à proximité.

Il a été démontré que la fumée de l'usine de Ste-Cécile
est composée de particules de charbon et de cendre qui
peuvent être inhalées par les personnes qui se trouvent à proximité.

P27/D1,87

ANDREW ALLAN,
PRESIDENT.

WM. McMASTER,
MANAGING DIRECTOR.

A. F. MACPHERSON,
SECRETARY-TREASR.

CABLE ADDRESS,
"ROLMILLS"
MONTREAL.

Montreal Rolling Mills Company

PLEASE ADDRESS ALL COMMUNICATIONS
TO THE COMPANY.

Montreal

October 11th 1898.

J.P. Vebert Esq.,
City Clerk.,
St Cunegonde.

Dear Sir:-

Your favor of the 10th instant to hand enclosing us communication from G.N. Ducharme, Secy-Treas'r of the School Commissioners. We regret to hear ~~of~~ the complaint which they make. It does not mention the name of this Company. We suppose from you sending us the communication that it refers to us as one of the number of manufacturers making smoke.

In reply we may say that we have already installed quite a number of smoke consumers and are putting up a new boiler house for our Wire Mill with the object of reducing the smoke complained about.

Yours truly,

THE MONTREAL ROLLING MILLS CO.

PER *Wm McMaster* /
MANAGING DIRECTOR

-494-

11 October, 1898

Famille - Lettre de miséricorde
causée par la
"Montreal Rolling Mills"

P27/D1,87

- 495 -

12 October, 1898

Mr Thompson
Taxe d'affaires - exemption
demandée pour
M. Thompson

Sté Cunegonde de
Montreal Oct. 12/98
A Messieurs le Maire et
les Conseillers de la
Cité Sté Cunegonde
Messieurs

La présente
est pour exposer hum-
blement à votre hono-
nable Conseil; que la
somme de \$3.⁶⁰ que vous
me demandez, est exor-
bitante en regard au
local et aux affaires que
je fais avec ma pte
de bonbons et journaux
que je n'ai jamais
été taxer auparavant

P27/D1,87

et que pour toutes ces
raisons et de plus étant
faibles, nous devrions
me laisser libre comme
par le passé et je ne
cesserai de prier

Votre humble serviteur
Ed. Thompson
147 Rue Delisle
St. Bonnefonde

P27/D1,87

Province de Québec
VILLE DE SAINT-PAUL
Comté d'Hochelaga.

13 Oct. 1898

Mr. J. P. Lebel.
Secretary Treasurer
City of St. Demondre

Dear Sir.

I beg to state that I have received your letter of the 8th instant before the Council, and after considering the matter, it was decided that as the Council of this Town is not interested in a bridge at Ulster however, it would not interfere in the matter.

Yours truly
Richardson
Sec. Treas.
Town of St. Paul

P27/D1,87

- 496 -

13 octobre, 1898

Pont Atwater. Lettre au
Ville de St Paul -

Monsieur Gaudreault. Il est permis à un entrepreneur de

P27/D1,87

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 14 OCTOBRE, 1898.

Monsieur J.P. Vébert,
Greffier de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Monsieur,
Veuillez donc avoir l'obligeance de m'envoyer une copie
de la résolution autorisant les offres réelles à Mr MacDuff et une
copie de ces offres faites par le notaire Dorval. Il me faudrait
avoir ces deux documents le plus tard mardi prochain car c'est le
dernier délai que j'ai pu obtenir de Mr LaRochelle.

Votre dévoué,

Joseph Adam

- 497 -

14 octobre, 1898

Cause Mc Duff - documents
demandés par
Jos Adam

P27/D1,87

H H H

P27/D1,87

MONTRÉAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P.O. Box 603.

Montreal Oct 14th 1898

J.P. Vébert Esq

City Clerk

Ste Cunegonde

Dear Sir /

Referring to yours of 7th inst,
instructions have been given to remove the
hydrant corner Souvenir and Pacific Avenues
and to place a hydrant at the corner of
Atwater & Souvenir.

Yours truly

Albert Carvell

4 4 4

P27/D1,87

- 498 -

14 Oct. 1898

Bonne-fontaine. a été
changée de place

Mont. Water & P. B.^o

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE STE-CUNEGONDE

DE MONTREAL.

A monsieur M. E. Lymburner, Jos. Luttrell et
M. J. L. Charbonneau échevins

Monsieur

Sachez que ce Conseil s'est, le douzième
jour d'Octobre 1898, ajourné à Mercredi
le dix-neuvième jour d'Octobre 1898

J. P. Vébert
Greffier.

- 499 -
18 Oct. 1898

AVIS D'AJOURNEMENT.

Je soussigné certifie sans mon serment officiel
que le dix-neuvième jour du mois d'octobre Mille
Neuf Cent quatre-vingt-dix-neuf ans de présent
ajourne à messieurs Joseph Luttrell, McLachlan
et J. L. Charbonneau.

Signe: — — —
Joseph Chalad

P27/D1,87

P27/D1,87

PENSIONNAT STE-ANGELE



Sous la Direction des Sœurs Sainte-Anne
466 RUE ST. ANTOINE

Ste. Cunigonde, 18 oct. 1898.

A Monsieur le President du Conseil
de Ste.-Cunigonde.

Monsieur le President,

Je n'ai pas eu l'envie
me rendre à la demande qui nous a été faite
au mois d'août dernier, au sujet des escaliers
de sautage pour notre maison, voici pourquoi.
Dans une visite antérieure faite très minutieuse-
ment par un Inspecteur, Mr. Caldwell, envoyé
par le Gouvernement même, notre bâtie a été
trouvée pourue de moyens de sautage suffisants
et parfaitement conformes au Règlement No. 41.

Ce Monsieur pourra me faire envoyer les papiers attestant ce que j'arance.

Dans le rapport fait après l'inspection, la seule remarque qu'on nous a faite, c'a été l'urgence d'avoir des extincteurs; nous en avons fait l'achat, et ils sont posés sous peu.

Éspirant que vous voudrez bien donner ces explications à Messieurs les Conseillers, et que vous en serez satisfaits,

Je demeure bien respectueusement,

Monsieur le Président,

{ Votre -

Sr. M. Charles Sup^{me}

- 500 -

18 October, 1898

Sauvetage - Lettre reçue moyens
de au couvent de St-Angel

P27/D1,87

P27/D1,87

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la
Cité de Saint Henri

Séance du 19 Octobre 1898

Lecture est faite d'une lettre de Mr.J.P.Vébert Greffier de la Cité de Ste.Cunégonde demandant au Conseil de Saint Henri de recommander au Gouvernement de construire un pont sur la rue Atwater sur le Canal Lachine.

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé d'informer Mr.Vébert le Greffier de Ste.Cunégonde que le Conseil de Saint Henri a décidé de ne pas s'occuper de cette question du pont.

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Saint Henri.

L.M.Senecal

Greffier et Trésorier

- 501 -

19 October, 1898

Post office - resolution re
letter of St Henri

P27/D1,87

P27/D1,87

Ste-Cunégonde, 25 Octobre 1898

A Mess. M. J. Lyndburner, Alex. Monthiard, Jos. Luthell,
J. L. Charbonneau, H. Emond, H. Morin, C. Lepage, Aeo.
Campbell & Jos. Roy

Monsieur.

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de tous les Comités _____
aura lieu mercredi, le 26me jour d'octobre, 1898.

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Compte de la "Mont. W. & Power Co.", etc.

Par ordre,

J. P. Véber

Greffier-Trésorier.

P27/D1,87

Je soussigné certifié sous mon
serment d'officier que le vingt et un
jour du mois de octobre mille neuf cent
quatre vingt six j'ai été délivré au
domicile de Messieurs M. C. Lyndhurst
Ally Mondemand Joseph Lattrell J. L.
Charbonneau H. Orrin R. Emond
Asserme Campbell C. Lippé et
Joseph Gay. Avis qu'une assemblée
de tous les Comités aurait lieu mer-
credi le vingt sixième jour d'août
à sept heures dans une salle
du L'Hôtel de Ville.

Sigis.

Joseph Chabot

-502-

25 octobre 1898

avis - assemblée des comités
J. P. Vélez

P27/D1,87

Ste-Cunigonde, 3 Novembre, 1898

A Mons. M. E. Lymburner Maire,
" Alex. Montbriand Pro-Maire,
" Jos. Luttrell
" H. Morin
" J. L. Charbonneau
" Monsieur
" Noël Émond
" Camille Lippé
" Arsène Campbell
" Jos. Roy Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de tous les Comités —

aura lieu lundi, le septième jour de Novembre, 1898.
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

J.P. Véber

Greffier-Tresorier.

Je souigne certifié sous mon
serment que le quatrième jour du
Novembre mille huit cent quatre-vingt
dix huit j'ais délivré aux domiciles
de Messieurs. M. E. Lyndburner ^{al. Montreal}
Joseph Luttrell. H. Morin. R. Cormand.
J. L. Charbonneau. Arsene Campbell.
C. Lippé et Jos. Roy. Avis que une assem-
blé de toutes les Communes aura lieu
lundi prochain. le ~~Sept~~ ^{Sept} Curant
à sept heures et demie P. M. dans
une des salles de l'Hôtel de Ville.

Avis Courtois

-503-
3 nov. 1928
avis annoté par le comité
J. P. Bellet

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A Mons. J. L. Charbonneau

Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le deuxième — jour
de Novembre — 1898 , ajourné à Mercredi,
le neuvième — jour de Novembre — 1898 .

J. P. Véberg

Greffier.

VILLE DE MONTREAL

-504-

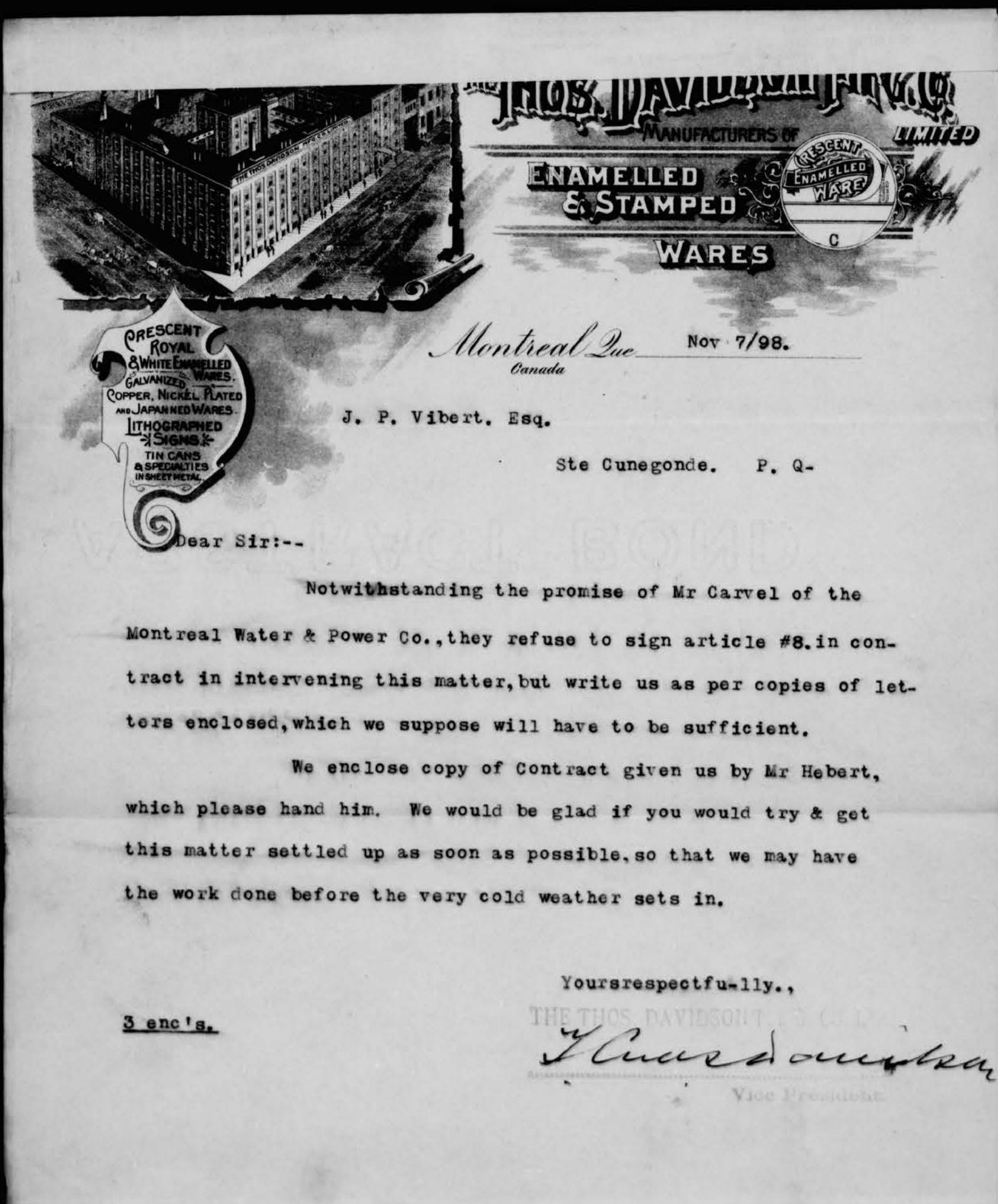
4 Nov. 1898

AVIS D'AJOURNEMENT

Je soussigné astife sous mon serment
d'officier que le quatrième jour de novembre
mille neuf cent quatre vingt et huit j'ai été déli-
vié au domicile de M. J. L. Chabotneau
avis que le Conseil siége le 2^{me} jour de Novembre
annexe à mercredi le mercredi du
même mois. Alors l'arrangement

P27/D1,87

P27/D1,87



Le 7 Novembre 1898
La clé de la ville de Montréal
est dans le bureau de la poste de
Montréal

- 505 -

7 Nov. 1898

Contrat re borne-fontaine

Lettre re

Thos. Davidson

P27/D1,87

L'an mil huit cent quatre vingt-dix-huit, le troisième jour du mois d'Octobre, avant-midi. Devant Mo^{tre} Joseph, Antoine &ilain Hébert, Notaire Public pour la Province de Québec, sous-signé, résidant dans la cité de St^e Bonne-Espérance de Montréal, et pratiquant dans la cité et district de Montréal.

Oubl compam:

La Corporation de la cité de St^e Bonne-Espérance de Montréal, ayant son siège d'affaires dans la dite cité, représentée par son Commeur le Maire, Mr. Marcel C. Lymburner, et Mr. J. P. Vébert, Greffier-Trésorier, tous deux autorisés à agir aux présentes par et en vertu d'une résolution passée par la commission de la voirie, le premier Avril 1898, d'une part;

Et La Compagnie Manufacturière "The Thomas Davidson Manufacturing Company Limited" ayant aussi son siège d'affaires principal établi dans la dite cité de St^e Bonne-Espérance, agissant aux présentes par Mr. T. Charles Davidson, Vice-Président, agissant aux présentes pour le président, et Mr. John Hamilton, Secrétaire-Trésorier de la dite compagnie, d'autre part;

Lesquelles parties sont convenues de ce qui suit:

1^o La dite compagnie, ayant un pouvoir-moteur considérable pouvant être utilisé à faire fonctionner une borne-fontaine, la Corporation de la cité de St^e Bonne-Espérance, vu l'existence du dit pouvoir, et après demande de la part de la dite compagnie, a consenti à faire poser une borne-fontaine en face de l'établissement de la dite compagnie, situé sur la rue Alber, dans la dite cité de St^e Bonne-Espérance.

2^o Le prix d'achat de la dite borne fontaine, est

- des -

5 1 7

des tuyaux nécessaires pour les travaux immédiatement ci-après énumérés, et le coût des travaux à l'intérieur de l'établissement de la dite compagnie ou à tout autre endroit (exception faite de ceux mentionnés en l'article 3 ci-après) tant pour la pose des tuyaux que pour relier la borne-fontaine au dit fourvois-moteur, seront supportés par la Compagnie seule.

3^e Les frais nécessités pour les travaux à faire sur la voie publique en face du dit établissement sur la rue Albert, en vue de la pose de la dite borne-fontaine, tels que travaux d'excavation, pose des tuyaux, achat des tuyaux nécessaires sur la voie publique, travaux de remblai, réparages de l'asphalte, enlèvement des déblais, seront supportés par les parties complices, chacune pour moitié.

4^e Les dits travaux extérieurs mentionnés en l'article 3^e seront faits par la dite corporation de la cité de Sté Cunigonde, conformément au plan ci-annexe.

5^e La dite corporation aura droit, en aucun temps de se servir de la dite borne-fontaine et du fourvois moteur qui y adhère, et cela gratuitement et en cas d'incendie seulement.

6^e La dite borne-fontaine sera toujours considérée comme la propriété de la corporation de la cité de Sté Cunigonde.

7^e La dite compagnie devra entretenir en bon ordre le fourvois moteur adhérant à la dite borne-fontaine, et le tenir prêt à fonctionner en aucun temps, pour tout le temps que la dite borne-fontaine restera installée à la même place, cette dernière devant y être installée au moins pour un terme de dix années à compter du jour de son installation.

P27/D1,87

*Guarante that the corporation will not have
a pyroxy ring for the hydroxyl*

8^e Aux présentes est intervenue "La Montreal Water & Power Company" partie de troisième part, représentée par M.

Laquelle consent, 1^e à fournir gratuitement la dite borne-fontaine à la dite corporation et ce, sans lui charger aucun loyer pour tous le temps qu'elle restera installée à l'endroit ci-dessus désigné. 2^e à permettre à la dite corporation de la cité de Sté Bonnefonde d'utiliser en aucun temps et chaque fois qu'elle en aura besoin, la dite borne-fontaine, en cas d'incendie tel que susdit, et ce sans lui faire payer quoique ce soit pour n'en être aussi servi.

Dont acte passé à Sté Bonnefonde de Montréal, les jour, mois et an sus dits, sous le numero cent trente-quatre, des minutes du dit Notaire et signé avec le dit Notaire après lecture faite, par son Homme le Maire de Sté Bonnefonde, le quatre du même mois par Mr. J. P. Vébert le dix par Mr. T. Chas. Davidson et Mr. John Hamilton.

(Signé) Mr. E. Lymburner Maire
 - " ~ J. P. Vébert Greffier
 - " ~ T. Chas. Davidson
 - " ~ Jno. Hamilton ^{for. Pres} Secretary

P27/D1,87

N^o 134

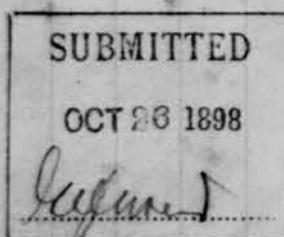
- 109 - 505

3. October 1898.

Contrat pour pose d'une borne fontaine

entre
La Corporation de la cité
de Sté Bonnefonde
et

The Thomas Davidson
Manufacturing Co. Limited



1^{re} copie

Jaffébeuf N.P.

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,87

MONTREAL WATER & POWER CO.
Imperial Building.
Albert Carvel.....Secretary.

Montreal...Oct 27....1898.

Messrs The Thos Davidson Mfg Co.

Montreal.

Dear Sirs/--

The question of the execution of the Contract between yourselves and the Corporation of Ste Cunegonde was discussed by the Board of Directors at its meeting yesterday, when it was decided that the document, as drawn, could not be executed by this Company as the intervening party, but the Board consented to the removal of the Hydrant to the place where you desire it placed, the Corporation consenting to it being placed on the street, upon the understanding that the rates for fire protection to your factory shall not be reduced in consequence.

Yours very truly.,

S-g-d.

A. Carvel.

Sec'y-

*That the Council of Ste Cunegonde request
that the Hydrant, on the premises of
The Davidson, be removed &
placed ~~at~~ ^{non} opposite No - on the
terms already agreed upon between said
& themselves which we ratify & approve -*

P27/D1,87

- 506 -

7 Novembre 1898

Contrat re born-fontaine
copies de lettres ~~de~~
Montreal Water & Power

Demandez à monsieur le conseiller
du chanoine Dr Léon Fontaine

P27/D1,87

MONTREAL WATER & POWER CO.
Imperial Bldg.
Albert Carvel. Secretary.

P.O. Box 603.
Montreal.... Nov 4th.... 1898.

Messrs The Thos. Davidson Mfg Co.

Montreal.

Dear Sir:--

We have your letter of the 1st. inst., and return your contract as requested. In discussing the matter our Directors said nothing about the period of time for which they would consent to the arrangement, but they did object to anything of the kind for all time as set forth in the contract. They simply consented for the time being.

Yours truly.,

Signed- A. Carvel. Sec'y.
ENCLOSURE.

9

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,87

TACHES D'ENCRE

J. B. Doutre LLB.. Edouard Couillard B. C. L.

DOUTRE & COUILLARD

AVOCATS.

1511 rue Notre-Dame, Montréal.

Montréal, 2 Nov. 1898-

Monsieur,

Nous sommes chargés de la part de
M^r. Fabien Hébert, marchand
de vous réclamer le paiement d'une somme

de \$ 50.⁰⁰ que vous lui devez pour dommages
et intérêts par lui subis par la chute
de votre arbre et sur la route d'ame dans les
limites de votre municipalité due au passage
de cette rue. ^{à l'opposé de la maison} Nos instructions sont de poursuivre

ave immédiatement, à moins que vous ne
veniez régler avec nous sans délai.

L^e etc.
J. B. Doutre

Montant réclamé \$ 50.⁰⁰

Frais encourus

\$ 51.⁰⁰

A M^r J. P. Robert
sec. trs. St. Benoît

P27/D1,87

a 14 octobre 1898 accident

343 Berrie Demasse

٦٧

P27/D1,87



Département du Feu

Quartier Général, Hôtel-de-Ville,

Montreal, 7 November 1898

Je consigné devant ceffez avoy en
sous mes soins Diorain Fabien Lemerle
à la suite d'un accident où luy est assiné
le 14^e Jan du mois d'Octobre, que mon
compte se port à la somme de \$18.⁵⁰ aux
huit piastres cinqante cent. Et les entô de
cet accideⁿ pourroit pas luy donner de manans
tours.

123 Denys ne travaille pas depuis son accident alors qu'il gagnait \$10. par semaine le 14 oct. 98.

Il sera au moins 5 semaines sans travailler \$ 50.00
 Compte de une Decine de Debts ~~et~~ 18.50
 A mes préjudices aux conséquences si pas réglé bientôt
 Hors le fait d'avocat 5.00
 à ce jour - \$ 73.50

Montreal 7 nov. 1888 #73.50

J. J. N. Wouters
and F. Deniers

P.S. down 2000 feet etc. 343 Perri

J. J. n'en avait pas compris le sens. Il fut désemparé -
G. G.

- 507 -

27 November, 1898

Dommages re chuteri-
clanies par
Fabien Demers

P27/D1,87

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87



Corporation of Westmount.

*Town Hall.
21 Stanton Street.*

Westmount 8th. Nov. 1898

J. P. Vébert Esq.
Sec-treas.
City of St. Cunegonde

Dear Sir,

Your favor of 6th. inst. re Bridge over Canal was considered at a meeting of the Council of Westmount held last evening, and in reply I beg to say that Mayor Walker and Councillor Reffern were appointed a Sub-Committee to confer with your Council in regard to the question

Yours truly

Secretary-treasurer

P27/D1,87

- 508 -

8 November, 1898

Pont Atwater - letter
re

Cité de Westmount

Dear Sir,
I beg to advise you that the
Pont Atwater bridge has been
constructed and is now ready
for traffic. The bridge is
approximately 100 feet long and
is built of stone and iron.
The cost of the bridge was
approximately \$10,000.
I hope you will find it
convenient to use the bridge
as it will greatly facilitate
travel between the two sides
of the river.

Very truly yours,

John C. Atwater

P27/D1,87

- 508^a

8 Nov. 1898

Licence - offre de payer
la moitié pour

Emile Granger

A Licences

St Henri 8 Nov 1898

A Monsieur le Maire
et Mrs les échevins de la
Ville de St Cunegonde
Messieurs

Je voudrais prendre une
licence pour une voiture
à pain en vous payant
la moitié d'une licence
pour l'année à présent
qu'il y a six mois d'expiré
J'espere que vous voudrez
bien prendre cette demande
en Consideration
Votre Obey Serviteur Emile Granger

P27/D1,87

Toussaint J. Aquin.

RESIDENCE: 56 ST. PIERRE, ST. HENRI.

Telephone Marchand 1249
" Bell 8002

Louis P. Itzweire.

RESIDENCE: 3129 NOTRE DAME, STE. CUNEGONDE.

MANUFACTURERS DE
PORTES
CHASSIS
JALOUSIES
MOULURES
de toutes sortes
TOURNAGES
DECOUPIAGES
BOIS SCIE
BLANCHI
ET EMBOUTE
ETC. ETC. ETC.

BUREAU ET MANUFACTURE

COIN DES RUES VINET ET TRACY

Ste. Cunegonde de Montreal, 8 Nov 1898

A son Honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers de
La cité de Ste Cunegonde

Messieurs

Ci-inclus je vous envoie lettre
du 27 Sept 98 et copie de la résolution du
conseil de Ste Cunegonde date 20 Octobre
quai reçus de Mr J.C. Baker et le tout
au sujet de la construction du canal
de port en face des lots 905, 906, 907 Rue
Delisle a St Henri

J'espere que cet Honorable Conseil
prendra les moyens de régler cette question
avec St Henri et que cet hypothique
disparaîtra de dessus ces lots.

Bien à vous
L. P. Itzweire

- 509 -

8 November, 1895

Taxe d'égout due à M. Henri
Lettre re
L.P. H. weise

P27/D1,87

P27/D1,87



Corporation of Westmount.

*Town Hall,
21 Stanton Street,*

Westmount 8th, Nov. 1898

J. P. Vébert Esq.

Secretary-treasurer

City of St. Cunegonde

Dear Sir,

Your favor of 7th. inst. re Clause in Montreal City Charter as to annexation of adjoining Municipalities was considered last evening at the regular Council Meeting.

Before your letter had been read our Council had appointed a special committee to proceed to Quebec, during the coming session of the Legislature, and protect the interests of this Town. I am instructed to say that this special committee will be prepared to act in harmony with your Council and I will advise you later ~~of~~ ^{its} date of ~~their~~ departure for Quebec.

Yours truly

J. P. Vébert
Secretary-treasurer

P27/D1,87

- 510 -

8 Nov. 1898

Amression - Lettre re op-
position à clauses de la
charte

Cité de Westmount

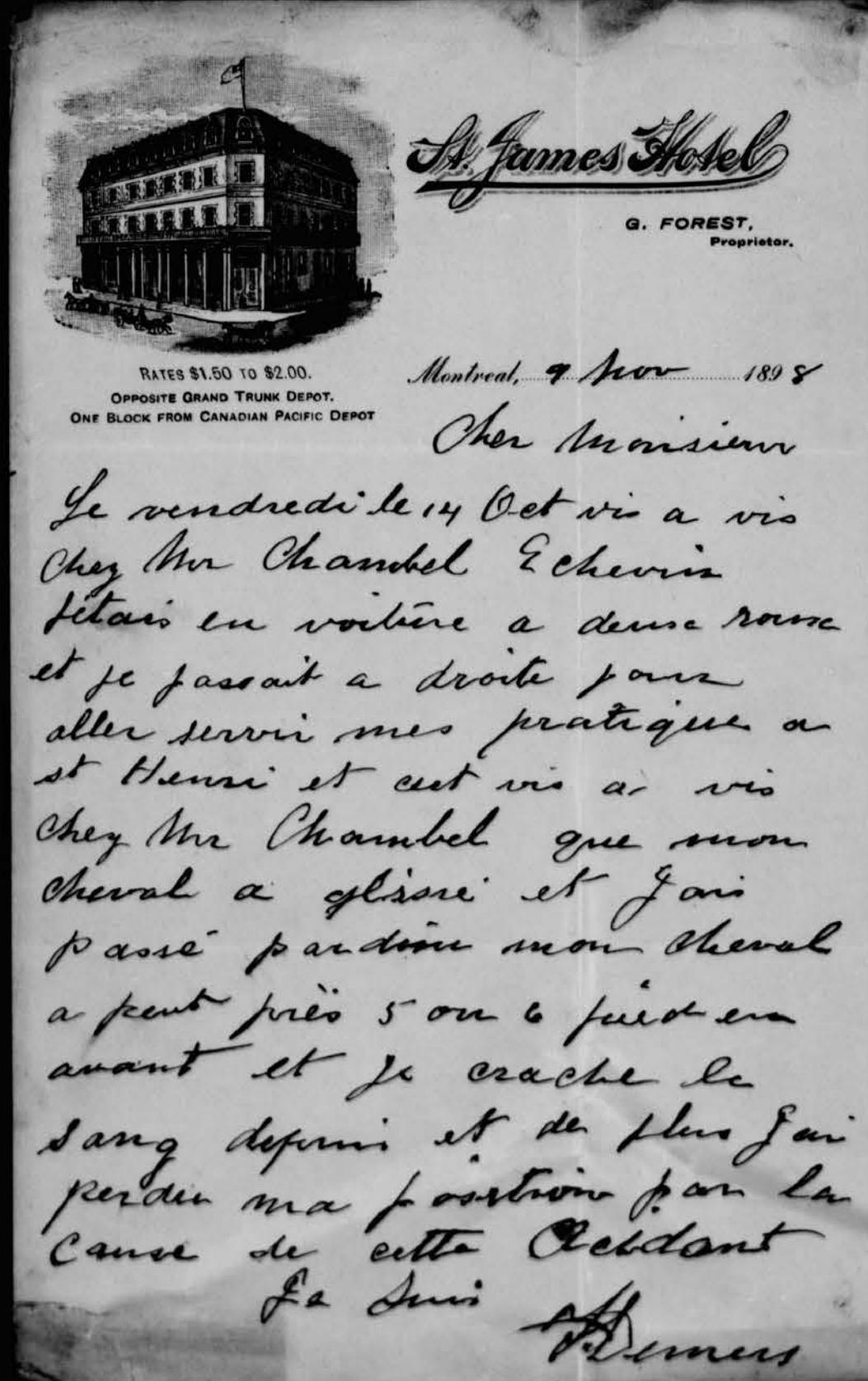
Office - 100 - 1000

Office - 100 - 1000

Office - 100 - 1000

Date - 1898

P27/D1,87



P27/D1,87

- 511 -

9 Nov. 1898

Dommages reclamés - Lettre
n°

Fabien Demers -

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

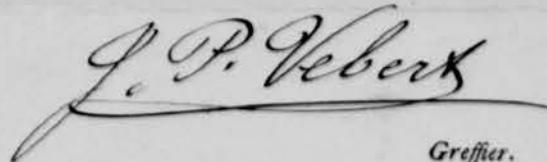
CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A Mons. M. E. Lyndburner Maire
" " J. L. Lécharbonneau
" " Cam. Lippi - Échevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le neuvième — jour
de Novembre — 1898, ajourné à Mercredi,
le vingt troisième jour de Novembre — 1898.


J. P. Robert

Greffier.

- 512 -

10 Nov. 1898

AVIS D'AJOURNEMENT

Je soussigné certifie sous mon serment
d'officier que j'ai le ~~vingtaine~~ dixième jour de
Novembre milles neuf cent quatre vingt-dix trois
dilivré aux domiciles de M. Mr. E Lyuburine
J. H. Charbonneau et C. Lippé avis d'ajournement
du Conseil de mercredi le douze courant à
mercredi le vingt troisième jour du même
mois.

Signd. Georges Béliveau

P27/D1.87

- 513 -

14 November, 1898
Constable spécial - demande
d'asservissement d'un
Chas H. Dixon

132 Fulford Street
14 Nov. 1898

To the Secretary of the
Corporation of
St. Cuthoude.

Dear Sir,
I beg here by
& apply that the honourable
Mr. Wm. J. Neill, Sexton
of St. Judes Church be
known in as a special
Constable so that he
may be invested with
the authority to aid in
preserving order both in
and around our church.
I beg also to ask that

Brother and Comrades
and has been given many
of our Societies & Or-
ganizations the Police may
be instructed to visit
No Neighbourhood of our
Church DO that the rough-
er Element may be aware
that a Constant super-
vision is maintained
by the Police of your
City.

Please be so kind as
to bring the above sub-
ject before the Mayor
and Council of St. John
done and you will oblige
us very much.

I entreated to state that
the Corporation of St -
Omeronde will not be
responsible for any
Pay to Mr. Hall.

Yours truly
Jas. H. D'Inveri
on behalf of the Rector
& Wardens of St. John's

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

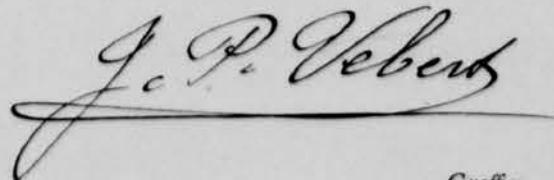
CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A Mons. M. E. Lymburner, maire
Mons. J. L. Charbonneau Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le vingt Troisième jour
de Novembre — 1898 , ajourné à Mercredi
le Trentième jour de Novembre 1898 .


J. P. Véber

Greffier.

- 514 -

23 Nov. 1898

AVIS D'AJOURNEMENT

Je soussigné certifie sous mon serment d'affre
que le vingt-huitième jour du mois de novembre
mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf j'ai délivré aux
domiciles de Messieurs M. C. Lyndhurst et L. Charbonneau
une l'assassiné en conseil du vingt-six de ce mois a été
gommé à mercredi le trentième jour Carrant.

Sigri Dos. Chabot

P27/D1,87

P27/D1,87

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P.O. Box 603.

Montreal.

Nov 23rd

1898

J.P. Vebert Esq

City Clerk

Ste Cunegonde

Dear Sir /

Yours of the 8th inst was submitted to our Directors at their meeting yesterday. I am directed to say in reply that the Company has no objection to the removal by Messrs Davidson Mfg Co of their hydrant from their yard to the street provided the Corporation does not object, but the Company declines to execute any contract binding itself to the arrangement for any time. The Company simply consented to the removal of the hydrant and placing it in the street and this consent was conditional to there not being any objection on the part of the City, and on there being no reduction in the rates paid by the Davidson Company.

We trust we have made this sufficiently plain, and remain

Yours very truly

Albert Carvell

- 515 -

28 November, 1898
Born: fontaine ^{other} - contra
Mr. Davidson -

P27/D1,87

5 | b

P27/D1,87



Corporation of Westmount.

Town Hall, 21 Stanton Street.

Westmount

November 26th, 98

J.P. Vébert, Esq.,
Clerk and Treasurer
City of Ste. Cunegonde

Dear Sir,

The Railway and Light Committee has considered the proposition made by one of your Municipal Officials, to move the Electric Light furnished by Westmount on Atwater Avenue from its present position to the corner of Selby St. Ste. Cunegonde —, to place their Electric Light on the opposite side of Atwater Avenue, at the corner of Souvenir Ave.

This arrangement will be quite acceptable to Westmount; and on hearing further from you, I will give instructions to have the details carried out.

Yours truly,

Mr. Baile
Sec-Treasurer

- 516 -

26 Nov. 1898

Lumière électrique - lettre
Ville de Westmount

P27/D1,87

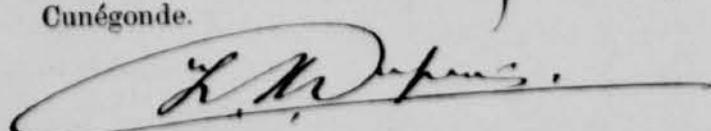
P27/D1,87

Je, William Dame Heill — jure
que je remplirai bien et fidèlement mon devoir envers Notre Souveraine Dame
la Reine, comme constable spécial pour la ville de Ste-Cunégonde, sans faveur
ni partialité, malice ou mauvaise volonté, que je ferraï tout mon possible pour
faire maintenir la paix et le bon ordre, et que je préviendrai toutes offenses
contre la personne et la propriété des sujets de Sa Majesté; et que tant que je
demeurerai en exercice, je remplirai au meilleur de ma capacité et connais-
sance tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, soussigné,
ce ~~vingt-deux~~ jour de
~~septembre~~ mil huit cent
quatre-vingt ~~dix~~ à Ste-
Cunégonde.

W J Heill

K. M. Depuis.

JUGE DE PAIX.

P27/D1,87

- 516 -

28 Nov. 1898

Serment du constable
spécial
W. J. Neill

P27/D1,87

Montreal 29 November 1898.

Je soussigné Joseph Henri Marchand, de la Cité
de Montreal, ci-devant tenu la société Marchand
& Héroux, fabricants d'osier de la ville de St-Léonard,
transmet par les présentes la licence pour la
vente des liqueurs spiritueuses sous le numéro
3195 Rue Notre Dame, à Francis Arthur Graham.
Chas. Desmarais.
Desmarais
Témoin.

J. H. Marchand

P27/D1,87

- 517 -

29 Nov. 1898

Transfert de licence
J. H. Marchand

P27/D1,87

Montreal Water & Power Co.
Imperial Building.
Albert Carvell, Secretary.

P.O. Box 603.

Montreal.

Nov 30th 1898

The Corporation of the
City of Ste Cunegonde

Dear Sirs /

We have gone very carefully into the account dated 20th Nov 1897 which you have rendered to us for repairs in certain streets, the total amount of said account being \$2217.19, and we find, as already stated to you, that

1. The account contains 10 charges to the amount of \$185.59 for repairs to cuts which were not the cuts of this Company.

2. The account contains a charge of \$200. for repairing a certain cut on Delisle Street for which we are responsible only to the area of 12 x 8, or 10 yards at \$39.00.

3. The account contains charges for repairs to cuts on St James Street to the amount of \$919.83 for which we are free from any responsibility and the validity of which charge we cannot admit.

4. The whole of the repairs, even of those we admit to be ours, are charged for at a rate which you know to be entirely excessive, which is from 50% to 60% in excess of what the work is worth or what we could do the work for, and you have had this work done without our consent and without giving us an opportunity to exercise our own rights of repairing our own cuts. The work we

P27/D1,87

No 2

admit to be ours at the rate you charge amounts to \$950.33, but the extra charge on this is at least \$475.00.

5. We have a contra account as per statement enclosed against you amounting to \$81.21/- - applying the above to your

account it would stand thus

Ste Cunegonde Account against Company 2217.19

Less

Items charged in error 185.59

B. Overcharge re Delisle St 161.44

C. St James St charge for which we are not responsible 919.83

D. Excessive charge for repairs as per above explanation 4 475.00

E. Company's account enclosed 81.21 1823.07

Leaving a balance in your favor of

394.12 475.33

In addition to the above contra items however we beg to say that

the Montreal Street Railway Co'y have sent us accounts for repairs

to St James St for which we are in no way liable, amounting to

\$597.14. This is purely a matter between the Corporation and the

Street Railway Co'y, but should the law determine that we are

responsible to the Street Railway Co'y we, in turn, should hold the

Corporation responsible to us, as we are advised that we are free

from any liability in regard to St James St.

We must now ask you to carefully consider this explanatory letter and make up a proper and correct statement having full regard to the position we take. In doing so we must further ask that in any account you may have against us for repairs in 1898 you

P27/D1,87

No 3

will particularly take into consideration our claim that you have no right to charge for such repairs other than at a fair and reasonable rate. We are desirous of meeting you fairly and accepting our full responsibility, but beyond that, we cannot be expected to go.

Yours very truly
MONTREAL WATER & POWER CO.
Montreal Water & Power Co.

- 518 -

30 November, 1898

Reparations au pravage —
compte contesté par
Montreal Water & Power Co.

P27/D1,87

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A

Mons. Jos. Luttrell - Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le Trentième — jour
de Novembre — 1898 , ajourné à Mercredi
le septième jour de Dicembre, 1898 .


Greffier.

P27/D1,87

Je vous signe certifié sous mon serment
 d'affirmer que le deuxième jour de décembre
 mille huit cent quatre-vingt-dix huit.
 Yarie délivré au domicile de monsieur
 Luttrell ainsi que l'ensemble de
 mercredi le trentième du mois de novembre
 affiné à mercredi le septième
 jour de décembre mille huit cent quatre
 vingt-dix huit.

Signé -

Lionel Bellaville

AVIS D'AJOURNEMENT

- 519-
 30 Nov 1968
 J. P. Bellaville

P27/D1,87

Croyez-moi, Monsieur
Le maire et Messeur
les Echevins
Votre tout respectueux
Sev. Martel.
293 Rue de la Côte.

Doree.

Ste Léonard, 30 nov., 1898.

A Mr. Le maire
et messr. Les Echevins de la
Cité de Ste Léonard de
Montréal

Messieur.

Je crois devoir attirer
votre attention sur le
coût des réparations faites
au trottoir devant ma
propriété Rue de la Côte
et pour laquelle vous
me reclamez la somme
de 109,13

G. G.

se

- 519^a

30 Nov. 1898

Pavage-reduction demandée
sur tout des réparations

Geo. Martel

je suis bien disposé à
couvrir les dépenses que
j'ai faites occasionné,
mais je ne me crois pas
responsable de la répara-
tion du trottoir entier
devant ma propriété.

J'espere messieurs que
vous prendrez mon humble
réclamation en considé-
ration et que vous saurez
faire justice à ma
demande.

je serai heureux, si il
vous convient, de
me présenter devant vous
ou de rencontrer votre
représentant et de
donner mes raisons à
l'appui de la
précédente.

Croyez -

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,87

Montreal 2/12/8 AGENCY 189

We hereby acknowledge to have this day received from the OCEAN ACCIDENT AND GUARANTEE CORPORATION, Limited, the sum of Twenty 150290 Dollars,
being settlement in full of our claim under Policy No 150290 issued to us Corporation of the City
for an accident that happened to F.D. Deneau on the 14th
day of October 189⁸, and we hereby acquit and discharge the said Corporation from all
and any further liability under said Policy which we have or may have on account of said accident.

Witness:

Claimant:

M. E. Lyndburner Mayor

EXECUTED IN DUPLICATE.

P27/D1,87

REÇU ET QUITTANCE.

Fabien Demers.....Montreal.....
JE, dans le Comté de..... Hochelaga..... Province de..... Québec...
en considération de..... 150..... Dollars
à moi payé par..... la Corporation..... de la Cunigonde.....
comme transactions et règlement, dont quittance par les présentes libère
et décharge absolument les dites..... la Corporation..... de la Cunigonde.....
leurs représentants et ayant cause, de toute responsabilité pour injures
personnelles et de toutes les conséquences de telles injures éprouvées
par moi le 14^e jour de..... Octobre..... 1888
pendant que j'étais à leur employ soit que les dites injures furent
causées par la négligence de la Corporation..... ou autrement.

Je déclare de plus que le paiement de la dite somme ne doit pas
être considéré comme un aveu de responsabilité de la part de la Corporation.....
pour les dites injures.

EN FOI DE QUOI j'ai signé les présentes en double le 2^e
jour de..... Decembre..... 1888

Témoin : Signature du Réclamant.

P27/D1,87

5 2 0

-520-

2 Dec. 1898

Gustance ne accident
arrive à St Demers
J. Demers

MEILLEUR

b c u

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN



Montreal, Dec^r. 3rd 1898

To The Mayor and Council
St. Léonard

gentlemen.

We have to call your attention, by letter, to what we have already called your attention to verbally-
1st That we are Owners of Real Estate, and Tax payers in St. Léonard - our property being situated on Atwater Avenue -

2nd That Our business necessitates our continuous use of that Ave - from Notre Dame St - South ward to the Dominion Government Land on the Bank of the Canal - where, as shippers by Railroad and Canal Mr. require the free and continuous use of the Street -

3rd That at the special request of ourselves and others proprietors on the east side of said Street - we the Council - at considerable public ^{expense} graded and made fairly serviceable for use by Carters - the street herein referred to, which we and others have used to a large extent, and require the use of it same more or less every day -

4th That a few weeks ago, Mr. Murphy - a barge freighter - discharged his barge, up to the end Atwater Ave - Covering it its full breadth in so far

P27/D1,87

DÉLAVÉ



2

Montreal.

189

To

as it Concurs. The Town. and Council of St. C^rayon to a depth. from the Dominion Government. Law of about. Seventy five feet. And thereby. Completely blocking. up the right. of ourselves. and others to use that are in St. C^rayon. from access. to the Railroad and Canal. Bank. And practically. transforming the said Atwater Ave from the use of the public to some party unknown. to make a Cord wood yard. free of cost. of the public street. urgently. needed by us and others. every day.

Mr. do not interfere. nor act the Council to interfere. with. the public as to their rights to use the Canal. bank. for loading or unloading. Cars or boats. The Government line is clearly marked by stone posts abt. 10 feet from the Canal. For. Admuntans. Police. and. Fire protection.

Mr. hold that. The Council. has jurisdiction. on the bank of the Canal. And free access. to the water from the Municipal end of the street. is a necessity Mr. have always. been careful. to keep the ends of the streets. clear. to the waters edge. And we would advise. the Council. to insist on that. in a Municipal equality.

P27/D1,87

DÉLAVÉ



2

Montreal.

189

To

as it Concurs. The Town and Council of St. C^raymond to a depth from the Dominion Government, less of about Seventy five feet, and thereby Completely blocking up the right of ourselves and others to use that Acre in St. C^raymond from access to the Railroad and Canal bank. And practically transforming the said Atwater Acre from the use of the public to some party unknown to make a Cord wood yard free of cost of the public street urgently needed by us and others every day.

5th We do not interfere nor aid the Council to interfere with the public as to their right to use the Canal bank for loading or unloading Cars or boats. The Government line is clearly marked by stone posts abt. 10 feet from the Canal for Admuntary Police and Fire Protection.

We hold that the Council has jurisdiction on the bank of the Canal and free access to the water from the Municipal end of the street is a necessity we have always been careful to keep the ends of the streets clear to the waters edge and we would advise the Council to meet on this at a Municipal Hall at

DÉLAVÉ



3

Montreal,

189

Fo

In view of the foregoing
Mr. have to insist on our rights, on Atwater
Ave - as a public st and to demand that
Without any question, as to ownership of the
Cedwood block up, up and down, property
feet in length - by, about 50ft. in width - more or
less to the line, adjoining St. Henri - there by.
Compelling us and others, to cross over into St
Henri to get to the government land on the
Canal Bank -

Mr. understand that, the
supposed purchaser, who was allowed the Barge Room
to discharge his cargo, on to the public st, is well known
to your Council. More over that the party, supposed
Seller, of the wood - or the Consignee - is also
Known to your Council - And further that neither
are Taxpayers - in St. Cremorne. Nor do they pay
Tent in the Municipality -

The Municipality, ob bound to protect its own
taxpayers, against encroachment from outsiders
Trusting this notice is all that is needed
I remain, Your Obedient Servants A. T. Rutherford & Son

- 521 -

3 Dec. 1898
Plante re obstruction de
l'av. Atwater
Wm Rutherford

P27/D1,87

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA CITE DE SAINTE CUNEGONDE
DE MONTREAL.

J'ai examiné l'état que vous a fourni la MONTREAL
WATER & POWER COMPANY, et j'ai l'honneur de faire le rap-
port suivant:-

L'ITEM "PREMIER" de cet état déclare que cette Com-
pagnie n'a jamais fait les tranchées pour lesquelles
la Cité de Ste-Cunégonde lui réclame cent quatre-vingt-
cinq piastres et cinquante-neuf centins (\$185.59).

Il s'agit ici d'une question de faits et, pour faire
payer ce montant à la Compagnie, il faudra que Ste-Cuné-
gonde prouve que ces tranchées ont été faites par elle
ou pour des causes en rapport avec son aqueduc.

L'ITEM "DEUX" admet les réparations faites à la rue
Delisle, mais non pas pour un montant de (\$200.00) deux
cents piastres, mais seulement de trente-neuf piastres
(\$39.00). La Compagnie déclare qu'elle n'a fait seulement
que dix verges de tranchées.

Il est impossible que la Compagnie n'ait fait que
dix verges de tranchées, mais si elle a creusé ensuite
aux alentours de ces tranchées et en dessous de l'asphalte,
en un mot si les réparations faites sur la rue Delisle
au montant de deux cents piastres (\$200.00) ont été
causées par les tranchées faites par la Compagnie, quand

-2-

bien même elle n'aurait creusé seulement sur une étendue de dix verges , cela ne l'empêche pas d'être responsable d'une plus grande étendue; il s'agira seulement de prouver que ces dommages à la rue Delisle ont été causés par la dite Compagnie.

L'ITEM "TROIS" de cet état refuse positivement de payer les réparations faites sur la rue St-Jacques.

La Compagnie ne dit pas pourquoi elle n'est pas responsable et je n'ai pas vu le compte qui lui a été envoyé, mais je suppose qu'elle prétend que Ste-Cunégonde ayant baissé le niveau de la rue St-Jacques, les tranchées ont été faites pour baisser les tuyaux qui conduisent aux maisons et qu'elle n'est pas responsable . Si c'est là la prétention de la Compagnie , je puis vous répéter ce que je vous disais à ce sujet le 28 Septembre 1897.

Si les tuyaux à l'eau ont gelé par le fait d'avoir changé le niveau de la rue St-Jacques, la Cité de Ste-Cunégonde est responsable car elle se trouve à avoir changé l'état de la rue St-Jacques après avoir vendu son aqueduc et si, en faisant tel changement, elle occasionne des dommages elle doit les payer. Il faudra cependant pour que la cité de Cunégonde soit responsable que la MONTREAL WATER & POWER COMPANY fasse une preuve certaine que les tuyaux à l'eau n'auraient pas gelé si le niveau de la rue n'avait pas été changé. Je suis plutôt porté à croire que les tuyaux ont gelé parce que la Compagnie des Chars Urbains enlève

-3-

la neige sur les rues où passe sa voie et non pas parce que la Cité de Ste-Cunégonde aurait baissé la rue de quelques pouces. Dans tous les cas, je considère qu'il serait bien difficile pour la Compagnie de prouver que les tuyaux ont gelé par la faute de Ste-Cunégonde, cependant ce n'est encore ici qu'une question de faits dont l'issue dépendra de la preuve faite par les témoins.

La Compagnie admet sa responsabilité pour les réparations faites et mentionnées au paragraphe "QUATRE" de son état, mais elle prétend que les travaux ont été faits à un prix exorbitant et elle offre d'en payer seulement la valeur qui serait d'après elle de quatre cent soixante quinze piastres de trop sur neuf cent cinquante-trois piastres et trente-trois centimes.

LA Compagnie se plaint aussi qu'elle n'a pas été avertie et qu'on ne lui a pas donné l'opportunité de faire elle-même ces réparations.

La Compagnie en faisant des tranchées dans les rues de Ste-Cunégonde savait bien qu'elle était obligée de replacer l'asphalte et je suis porté à croire d'ailleurs, qu'elle savait que Ste-Cunégonde posait cet asphalte pour elle. Dans tous les cas, Ste-Cunégonde en faisant ces réparations devait les faire faire à un prix raisonnable pour de semblables ouvrages. Si réellement, Ste-Cunégonde a payé cinquante à soixante pour cent trop cher d'après les prix ordinaires, je crois que la

-4-

Compagnie ne serait pas obligée de payer le surplus de la valeur des travaux qui aurait été dépensé inutilement. Je suppose que MM.Bastien & Valiquette seront en état d'établir comme ils l'ont toujours dit qu'ils ont chargé les prix ordinaires du passage en asphalte chaque fois qu'ils vous ont fait des réparations et même comme Mr. Bastien me l'a dit à plusieurs reprises, ils ne chargeaient pas cher. Il peut donc se faire que la Compagnie fasse erreur en disant que ~~les~~ ~~prix~~ de ces réparations est trop élevé .

S'il est impossible à Ste-Cunégonde de venir à un arrangement satisfaisant avec la Compagnie le seul recours qui lui reste pour se faire payer est de poursuivre la dite Compagnie.

Je ne connais rien du ~~comptable~~ ~~compte~~ de quatre-vingt-une piastres et quatre-vingt-un centins (\$81.81) que la Compagnie dit avoir contre Ste-Cunégonde.

-----00-----

ON me demande si la Cité de Ste-Cunégonde peut, en vertu de Sa Charte, imposer d'autres taxes que celles prélevées actuellement en vertu de ses règlements et si elle peut imposer une taxe de mille piastres (\$1,000.) sur la Compagnie des Chars Urbains .

La Cité de Ste-Cunégonde peut passer des règlements pour imposer et prélever des taxes pour tous les objets mentionnés dans l'article 502 de Sa Charte telle

P27/D1,87

-5-

qu'amendée par la 59 Vict., ch.51. L'énumération comprend presque deux pages de la Charte et il serait inutile de les répéter dans mon opinion car il s'agit seulement de lire cet article pour savoir sur quoi elle peut imposer des taxes.

La Cité de Ste-Cunégonde a droit d'imposer une taxe de mille piastres (\$1,000.00) par année sur la Compagnie des Chars Urbains, à moins que Ste-Cunégonde ait accordé des priviléges ou des exemptions de taxes par ses règlements ou ses contrats avec la Compagnie actuelle ou ses auteurs qui ont pu lui vendre leurs priviléges.

MONTREAL, 6 DECEMBRE, 1898.

joseph adam
AVOCAT.

- 522 -

MONTREAL, 6 DECEMBRE, 1898

OPINION LEGALE *compte*
de la Montreal Water & P.
A

LA CITE DE STE CUNEGONDE
DE MONTREAL.

P27/D1,87

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A Mons. Jos. Luttrell
" " M. Emond
" " C. Lippie. Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le septième — jour
de Dicembre, 1898, ajourné à mercredi
le quatorzième jour de Dicembre, 1898.

J.P. Véber
J.P. Véber
Greffier.

P27/D1,87

de sans gne certifie sous mon serment d'affice
que le neuvième jour du mois de Decembre mille
huit cent quatrevingt et des huit sui de l'an au domicile
des manutins des Luttrell M. Couraud & Lippe
ors que L'assemblé du septième jour du mois Courant
est affurri a mercredi le quatorzième
jour de Decembre mille huit cent quatrevingt
et des huit

J. B. Lagacé

AVIS D'AJOURNEMENT

7 Decembre 1898
J. P. Hélard

- 523 -

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

ELECTORS' LIST

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal electors' list for the several wards of the City of Ste. Cunegonde of Montreal, has been prepared, according to law, and that the said list shall be kept in the office of the undersigned, in the City Hall, for the examination of all concerned during the ten days following the date of the present notice from ten o'clock in the morning, till four o'clock in the afternoon, every day, until the final revision thereof.

Public notice is hereby further given, that the board of revisors, appointed to revise the electors' list, will meet in the City Hall, at the hour of *seven* in the *afternoon* of the *twenty first* day of *December*, and daily thereafter, at the same place and hour until the said list is revised and settled.

Any elector who deems himself aggrieved by the omission of his name, in such list, or by any letter importing disqualification set against his name by the city treasurer as aforesaid, or who may desire to object to any name on the list, shall be held to give written notice to the Board of Revisors or on before the *twenty first day of December 1898*, which notice shall be delivered at the office of the city clerk; the complainant shall further be held to appear, either personally or through his representative, before the board of revisors, to make good his application.

(By order,



J.P. Leberd
City Clerk.

City Clerk's Office, City Hall,
Ste. Cunegonde of Montreal,
December 9, 1898

P27/D1,87

-524-

9 Decembre, 1898
avis public re le
cédémale
J.P. Chabot

je l'assigne Joseph Chabot
résidant dans la cité de St Jeanne d'Arc
de montréal dans le district de montréal
certifiée par le présent et fait rapport
sous mon serment d'affirmer que le
neuvième jour de Decembre mil huit
cent quatrevingt-dix huit j'ai affiché
à la porte de L'église et de plus à la
porte de L'hôtel de Ville en
la dite cité une vraie copie
de L'avis public ci-dessous port

Joseph Chabot

9 Decembre 1898

P27/D1,87

LISTE DES ELECTEURS.

Avis public est par le présent donné que la liste des électeurs municipaux pour les différents quartiers de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, a été préparée, en conformité de la loi, et que la dite liste des électeurs sera déposée dans le bureau du soussigné, à l'hôtel-de-ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, durant les dix jours qui suivront la date du présent avis, depuis dix heures avant-midi jusqu'à quatre heures après-midi, chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit finalement révisée.

Avis public est de plus donné que le bureau des réviseurs nommé pour réviser la liste des électeurs, s'assemblera à l'hôtel-de-ville, à *sept* heures *après* midi le *vingt-troisième* jour de *Décembre* et tous les jours suivants, à la même place et à la même heure, jusqu'à ce que toute la dite liste soit révisée et réglée.

Tout électeur qui se croit léssé par l'omission de son nom dans la dite liste, ou par une note de déqualification apposée vis-à-vis son nom, par le trésorier de la cité, comme susdit, ou qui désire s'objecter à quelque nom sur la dite liste, sera tenu d'en donner avis par écrit au bureau du réviseur le ou avant le *vingt-troisième* jour de *Décembre*, lequel avis doit être délivré au bureau du greffier de la cité. Le plaignant sera, en outre, tenu de comparaître, personnellement ou par son représentant, devant le bureau des réviseurs pour faire valoir sa demande.

Par ordre,

J.P. Vébert
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-ville
Ste-Cunégonde, *9 Décembre* 1898

P27/D1,87

Je sursigne Joseph Chabot
résidant dans la cité de St Léonard de Montréal
dans le district de Montréal certifie par
le présent et fait rapport sans mon
serment d'affirmer que le neuvième jour de decembre
mill huit cent quatrevingt dix huit j'ai
affiché a la porte de l'église et de plus a
la porte de l'habitation de ville en
la dite Cité une vraie copie
de Loi publier d'autre part

Joseph Chabot

9 Decembre 1898.

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87

Ste-Cunégonde, 10 Decembre 1898

A Mons. M. E. Lymbourne - A. Montbriand - J. Luthell.
H. Morin - J. L. Charbonneau - H. Smold - A.
Campobell - C. Leppe - Jos. Troy

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
deur _____ Comité général du conseil
aura lieu lundi , le 12^e jour de Decembre, 1898 ,
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Examen Des contrats etc

Par ordre,

J.P. Vézérif
Greffier-Trésorier.

P27/D1,87

Le Sausigne certifie sous mon serment
d'affirme que le dixième jour de Decembre milles
cent quarante et dix huit fait délivré au dameau de
messire Lemoine n^o 2 Lybasse a Monthiron
les - Luttrell H marie & L Charbonneau N Emond
a Gambelle & Lippé les - Roy assis dans comité
général faire lieu Lundie le 12 un jour de Decembre
milles cent quarante et dix huit a l'heure de
vib a deyt heur — — — — —

les - Chabat

-525-
10 Dec 1898
avis assemblée
d'un comité général
du conseil J. P. Vébert

5 2 6

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A

Mrs. Campbell Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le quatorzième — jour
de Decembre — 1898 , ajourné à mercredi
le 28^{me} — jour de Decembre, 1898 .

J.P. Vébert

Greffier.

-526-
14 Décembre, 98

AVIS D'AJOURNEMENT

J. P. Vébert

Je soussigné certifié sous mon serment d'officier
que le quinzième jour du mois de décembre milles neuf
cent quatre-vingt-dix-huit que j'ai délivré à Noël Gomphay,
avis d'ajournement au Conseil du 14 Current a mercredi
le 28 Jour du même mois.

Joseph Chabot

P27/D1,87

P27/D1,87

Ste-Cunégonde, 19 Dicembre, 1898

A Mons. M. E. Lymburner, maire
" " Alex Montbriand Pro-maire
" " Jos. Luttrell
" " H. Morin
" " J. L. Charbonneau
" " Monsieur
" " N. Emond
" " Cam. Lippie
" " Mrs. Campbell
" " Jos. Roy Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
d'un Comité général d'apournement
aura lieu Mardi, le 20^{me} jour de Dicembre 1898.

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération.

Examen des contrats, etc....

Par ordre,

J. P. Véberg

Greffier-Trésorier.

Le soussigné certifie sous mon serment
d'affre que le dix-neuvième jour decembre milles
huit cent quatrevingt-dieuit j'ai délivré au
domicile de monsieur M^e Lyburne...alex
montfriand das Luttrell Et marin et
et L^e Charbonneau Et Emond & Lepre aux Cambelle
das Roy... aux uns un comité général aura lieu
mardi le douze... jour de decembre 1898
a sept heure et demie a l'athel de ville
de St Jeanne d'Arc.

19 Decembre 1898

Joseph Chabot

-527-

19 Décembre, 98
Avis assemblée d'un co-
mité général d'ajournement
J. P. Véberg

P27/D1,87

Ste-Cunégonde, 20 Dicembre, 1898

A Mons. H. Morin
" " Arsène Campbell
" " Jos. Roy
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
des réviseurs Comité
aura lieu Mercredi, le 21^{me} jour de Dicembre 1898,
à sept heures ~~dix~~ p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Revision de la liste

Par ordre,

J. P. Lebert

Greffier-Trésorier.

P27/D1,87

Ce sanguine certifie sans mon serment
 d'affirmer avoir le vingt et une^{me} jour de Decembre
 mille huit cent quatre-vingt-dix-huit delivré au
messire domicile de messire J. Marin
 ardene Cambelle des Roy. avis par le
 president donne à la^{me} assemblée aura lieu
 mercredi le 21^{em} jour de Decembre 1898
 à sept heure apres midi à Lachatel de ville
 de St Jeanne d'Arc. - - - - -

Joseph Chabot

- 5272
 20 Décembre 1898
 Avis assemblée des
 résidents J. P. Vibert

5 5 5

P27/D1,87

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES. 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 21 Décembre, 1898.

Monsieur J.P. Vébert,
Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur Vébert,
La cité de St-Henri, le village de Verdun et la Compagnie des Chars Electriques vont demander à la prochaine session provinciale d'amender leur charte. Il peut se faire comme cela arrive souvent, que dans les amendements il y ait des clauses qui puissent affecter les intérêts de la cité de Ste-Cunégonde. Je crois qu'il serait prudent pour la cité de Ste-Cunégonde de se procurer des copies de ces bills afin de voir s'il y aurait des clauses dommagables à Ste-Cunégonde. Il pourrait se faire aussi que devant les comités des bills privés on ajoute des clauses qui ne sont pas dans le bill original. Vous pourriez je crois prévenir le Conseil afin qu'il puisse sauvegarder les intérêts de Ste-Cunégonde s'il y a lieu.

Votre dévoué,

Joseph Adam

-528-

21 décembre, 1898

Charte - Lettre re amendements a
Jos. Adam

QMB

P27/D1,87

5 6 4

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,87

ST. CUNEGONDE, P.Q., classed as Montreal.—Re-inspection of Municipal Fire Preventive Appliances as on November 23rd, 1898. Previous inspection September 28, 1897.

Changes.—Three flexible playpipes and 1 in. nozzles. One flexible playpipe and shut-off nozzle. Two cut-offs. 500 ft. of hose.

Test without previous notice.—Gave alarm from No 32 box, corner of Delisle and Davidson Streets, at 4.06 $\frac{1}{2}$; a fireman drove up at 4.10 to ask what was the matter, saying at the same time a man was doing some repairs on the line and the alarm had not gone in properly; reel and 3 men arrived 4.14 $\frac{1}{2}$, hook and ladder truck with 4 men 4.14 $\frac{1}{2}$, one stream 4.15, two streams throwing 120 ft. horizontally at 4.16 $\frac{1}{2}$, each line 200 ft., nozzles 1 in.

Summary of Appliances in use.—Waterworks for joint supply of St. Cunegonde, St. Henry and Westmount, direct pressure, 38 hydrants. Two reels, 3000 ft. of hose. Hook and ladder truck. Three chemical fire extinguishers. Four salvage sheets. Electric fire alarm, 16 street boxes. Day and night patrol. Brigade of 9 firemen, 7 of whom are fully paid, 6 sleep in fire hall, the Chiefs dwelling adjoins; from 1st November to 1st May 2 more fully paid men are employed who also sleep in fire hall. Four horses in fire hall at nights, three by day.

Deficiency.—A suitable extension ladder, at least 65 ft. long, is very urgently needed.

The Pumps and boilers are working at about full capacity by day and night, an accident might occur at any moment that would render it impossible to give adequate fire pressure.

ROBERT HOWE,
Inspector C.F.U.A.

5
P27/D1,87

-529-
23 December, 1898
Rapport de l'inspection
des incendies
A. Hadill

P27/D1,87

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices: Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET.

TELEPHONE 1032.

*ALF. W. HADRILL,
SECRETARY.*

Montreal,

Dec. 23rd. 1898.

Secretary Treasurer

Town of St. Cunegonde

P.Q.

Dear Sir:-

*Referring to the recent annual reinspection by our Inspector
of your town's fire preventative appliances, I now beg to enclose copy of
his report thereon for the information of your Council.*

*I am directed to ask the attention of your Council to the
recommendation of our Inspector with regard to providing a suitable
extension ladder. At present your Brigade is without any such appliance
to enable them to deal with fires in a building of any height.*

Yours truly,

A. W. Hadrill

Sect'y.

(ENC.)

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN



NOMINATION DES CONSEILLERS.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que Lundi le 9^e ~~neuvième~~ jour de Janvier, à dix heures de l'avant-midi, il se tiendra à l'Hôtel-de-Ville une assemblée des électeurs municipaux des différents quartiers de la ~~cité~~ de Sainte-Cunégonde pour procéder, conformément à la loi, à la nomination des candidats pour la charge de conseillers pour les différents quartiers de la ~~cité~~.

Donné à Sainte-Cunégonde ce vingt-sixième
jour de décembre
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit



J.P. Véber
Secrétaire-Trésorier.



NOMINATION OF COUNCILLORS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on Monday, the 9th ~~ninth~~ day of January at ten o'clock before noon, a meeting of the municipal electors of the different wards of ~~city~~ of Sainte-Cunégonde, will be held in the ~~town~~ Hall, to proceed, in conformity with the law, to the nomination of candidates for the office of councillors for the several wards of the ~~city~~.

Given at Sainte-Cunégonde, this twenty sixth
day of December
one thousand eight hundred and ~~nineteen~~ ninety-eight



J.P. Véber
Secretary-Treasurer.

P27/D1,87

Lundi le 26 Decembre
Je sanguine certifie sous mon serment
d'affre avoir le vingt et dixième jour de decembre
mille huit cent quatrevingt et huit affiche a la
porte de l'hotel de ville aussi a la porte de l'église de
St Eustache une vrai copie de lavis public
d'autre part .. date a St Eustache ce
vingt et unième jour de decembre mil huit
cent quatrevingt et huit - 1898

Joseph Chabot

- 530 -

26 Dec. 1898
avis public ne
ministère des chemins
de fer



P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A

Mons Jos. Luttrell
" Ars. Campbell Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le vingt huitième jour
de Dicembre — 1898, ajourné à Mercredi
le quatrième jour de Janvier — 1899.

J.P. Weber

Greffier.

P27/D1,87

je l'assigne certificé sans mon secours
d'affice avoir délivré au conseil de messieurs
les Luttrell a Gambelle avis que le vingt
huitième jour de Decembre mil huit cent quatre-vingt
dix-huit assuré a mercredi le quatrième
jour de Decembre 1898 - - - - -

Dated à St Léonard
le 30^e jour de Decembre 1898

Joseph Chabot

AVIS D'AJOURNEMENT

28 Dec. 1898.
J. P. Vélez

- 331 -

P27/D1,87

LOCAL & LONG DISTANCE TELEPHONES

DIRECTORS

JAMES DAVIDSON President.
T.CHAS. DAVIDSON Vice President.
EDWARD GOODWILL
JOHN HAMILTON Secretary.

OFFICE 187 DELISLE ST
SALESROOM 474 ST PAUL ST
WORKS DELISLE ALBERT & VINET ST^S
CABLE ADDRESS TIN MONTREAL
A.B.C.Code



Montreal Que Dec 28/98.
Canada

J. P. Vébert, Esq.

Sec'y. Corporation of Ste. Cunegonde.

Dear Sir:--

In reference to Contract, In place
of article #8, please insert "The said Company
guarantee that the Corporation will not have
to pay any rent for said Hydrant during 10 years"

And oblige.

Yours truly.,

THE THOS. DAVIDSON MFG. CO. LTD.

H H H

P27/D1,87

-531-

28 December, 1898

Bonnefontaine - letter re
contract re

Mrs. Davidson

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

~ Grands-Jurés ~

Extrait du rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité de Ste-Cunégonde de Montréal pour l'année 1898, donnant les noms de toutes les personnes qui résident dans la Municipalité et sont habiles à agir comme grands et petits Jurés.-

~~44~~ Noms & prénoms-----Profession-----Rue & Numéros-----Cotisation-

Archambault L.	Epicer	I52 Delisle	\$5050.00	P.
Barbeau Adrien	Bourgeois	I40 Richelieu	6300.00	P.
Beauchamp Jules	Journalier	I33 Richelieu	4900.00	P.
Brown John	Bourgeois	212 Delisle	3200.00	P.
Brown Robert H.	Marchand	93 Coursol	5300.00	P.
Brown William	I73 Delis	I73 Delisle	5100.00	P.
Bruneau Joseph	Journalier	99 Duvernay	5500.00	P.
Béziers Fred.	Cocher	58 Napoléon	5050.00	P.
Brunet Octave	Menuisier	326 Richelieu	3450.00	P.
Bouvier Arthur	Ingénieur	245 Richelieu	4500.00	P.
Beauchemin Pierre	Bourgeois	274 Richelieu	4500.00	P.
Benoit Philias	Boulanger	727 Albert	4150.00	P.
Bélanger Charles	Commis-Voy.	757 Albert	4000.00	P.
Bélanger Charles	Boucher	I46 Quesnel	3000.00	P.
Bertrand F.X.	Machiniste	I46 Quesnel	6000.00	P.
Bertiaume J.B.	Marchand	92 Quesnel	3000.00	P.
Brouillette J.B.	Entrepreneur	I268 Dorchester	22500.00	P.
Bourden George	Charpentier	99 Quesnel	3050.00	P.
Brown Jonathan	Bourgeois	I278 Dorchester	III25.00	P.
 Carey Michael	Hételier	629 Albert	5000.00	P.
Campbell Arsène	Marchand	81 Névis	3800.00	P.
Charbonneau J.L.	Tailleur	3200.Notre-Dame	4900.00	P.
 Corneli William	Bourgeois	238 Delisle	3600.00	P.
Charbonneau Alex.	Charpentier	758 Albert	3200.00	P.
Capras Louis	Bourgeois	7 14 Albert	3100.00	P.
Courville Godfrei	Boucher	I458 St-Jacques	6400.00	P.
Champagne George	Menuisier	I610 St-Jacques	7500.00	P.
Coerville Joseph	Boucher	I559 "	3075.00	P.
Charbonneau Magl.	Epicer	I78 Coursol	3100.00	P.
Cockfield H.M.	Instituteur	95 Coursol	3000.00	P.
Costigan C.	Bourgeois	I272 Dorchester	8550.00	P.
Corneille C.C.	Marchand	I266 Dorchester	9000.00	P.
 Daignault Fred.	Journalier	I56 Richelieu	4200.00	P.
Daignault Camille	"	I50 Richelieu	3000.00	P.
Dubreuil Chas.	"	48 Napoléon	4500.00	P.
Ducharne G.N.	Bourgeois	280 Richelieu	27000.00	P.
Desparois Félix	Bourgeois	I47 Quesnel	23500.00	P.
Duteur Jacques	"	3126 Notre-Dame	4550.00	P.
Durocher Jos.	Finisseur	235 Richelieu	6600.00	P.
Durocher F. B.	Contracteur	498 St-Antoine	3900.00	P.
Dumberry Chas.	Boucher	289 Delisle	3100.00	P.
Dussault Ls.	Laitier	317 "	6200.00	P.
Dubé Alph.		82 Quesnel	3700.00	P.
Dowden Jas.	Conducteur	I51 Coursol	6200.00	P.
Decarie Placide	Watchmakers	454 St-Antoine	4800.00	P.
Deneen Mathew		456 "	29100.00	P.
Dauust Honoré	Upholsterer	I09 I/4 montcalm	3300.00	P.
 Ethier Leandre	Epicer	I61 Richelieu	12800.00	P.
Elliott Henry	Confiseur	3199 Notre-Dame	7400.00	P.
Fournier	Epicer	841 I/4 Delisle	2900.00	P.

- 2 -

Fabien C. P.	Mfgr.	3167 b Notre-Dame	20550.00	P.
Fortier Moise	Engineer	730 Albert	3300.00	P.
Gougeon Philimond	Laberer	164 Richelieu	4000.00	P.
Gougeon Hypol.		3226 Notre-Dame	12650.00	P.
Gabias Maurice Ag	Agent	3158 b "	8500.00	P.
Guy Jos.	Peintre	262 Richelieu	10900.00	P.
Gervais Benj.		301 Delisle	7500.00	P.
Girard Dr.	Medecin	149 1/2 Atwater	3400.00	P.
Gibbon Paul		698 Albert	3500.00	P.
Gauthier Nap.	Machiniste	1506 St-Jacques	3800.00	P.
Gervais Béronni		128 Quesnel	11300.00	P.
Girouard Henri	Bourgeois	77 Quesnel	830.00	P.
Gratton H.	Bourgeois	216 Coursel	4600.00	P.
Hénault L.H.	Bourgeois	99 Coursel	11000.00	P.
Hamelin Jean		321 Delisle	6100.00	P.
Honeyman J.	Centre-Mtre.	242 Richelieu	6000.00	P.
Howley James	Architecte	1 Pacific	3257.00	P.
Itzweire Louis	3122 Notre-Dame		5250.00	
Jodoin Azarie	Menuisier	1592 St-Jacques	3800.00	P.
Lavalée Joseph	Menuisier	203 Delisle	5100.00	P.
Lippé Camille	Epicier	152 Delisle	5500.00	P.
Laurin Norbert	Boulanger	619 Albert	3360.00	P.
Leroux Wilbrod	Marchand	98 Duvernay	7150.00	P.
Leblanc Ferdinand	Charretier	69 Vinet	5800.00	P.
Lefebvre Jos.	Marchand	60 Vinet	4900.00	P.
Lefebvre F.X.	Charretier	102 Duvernay	5700.00	P.
Lapierre F.X.	Hôtelier	2997 Notre-Dame	8500.00	P.
Lacoste Moise	Barbier	3155 Notre-Dame	4250.00	P.
Leclerc Maurice	Boucher	3181 Notre-Dame	8700.00	P.
Lemarbre Louis	Bourgeois	90 Quesnel	12650.00	P.
Lapointe M.	Encadrew	317 Richelieu	2300.00	
Legault Orelie	Epicier	349 Delisle	5250.00	P.
Luttrell Joseph	Mfgr.	680 Albert	5250.00	P.
Legault Armenius	Epicier	1539 St-Jacques	12200.00	P.
Ladeucœur Arthur	Journalier	707 Albert	5700.00	P.
Lecompte Louis	Menuisier	239 Delisle	3250.00	P.
Lymburner M. E.	Bourgeois	1615 St-Jacques	9600.00	P.
Lefebvre Alph.	Forgeron	1613 "	4350.00	P.
Lapierre C. O.	Bourgeois	85 Coursel	3400.00	P.
Loyd Patrick	Bourgeois	4 Woodstock	5100.00	P.
Leduc E. D.	Boucher	247 Atwater	4500.00	P.
Leduc Alf.	Boucher	249 " "	4500.00	P.
Merin Hub.	Bourgeois	475b St-Antoine	53150.00	P.
Morgan John	Hôtelier	614 Albert	4500.00	P.
Muisonneuve O.	Journalier	27 Napoléon	3100.00	P.
Marcotte P. X.	Chiffonnier	30 Napoléon	3400.00	P.
Ménard J. R.	Hôtelier	180 Duvernay	7650.00	P.
Martineau Julien	Bourgeois	3208 Notre-Dame	6500.00	P.
Martin H.	Contracteur	340 Delisle	6700.00	P.
Martel Geo.	Bourgeois	293 Delisle	12900.00	P.
Merin Herc.	Bourgeois	330 Delisle	6600.00	P.
Montbriand Alex.	Centre-Mtre.	345 Delisle	3200.00	P.
Moll Thos.	Plombier	2112 Notre-Dame	3500.00	P.
Mayrand Chas.	Epicier	8 St-Urbain	3300.00	P.

- 3 -

Monier Cléophas	Charpentier	740 Albert	3000.00	P.
Marchand Elz.	Epicier	1508 St-Jacques	11500.00	P.
Monette Théophile	Commis	1508 St-Jacques	7800.00	P.
Maisonneuve H.	Bourgeois	1588 St-Jacques	3100.00	P.
McLaughlin John	Epicier	280 Coursel	8700.00	P.
Malboeuf Arth.	Dépanier	97 Coursel	5400.00	P.
Matheson John	Contracteur	530 St-Antoine	4100.00	P.
Munro Alex.	Bourgeois	530 St-Antoine	7800.00	P.
Noel Marc	Bourgeois	348 Delisle	7100.00	P.
Naud Alfred	Agent	330 Delisle	3250.00	P.
Riding Julien	Bourgeois	776 Albert	3600.00	P.
O'Neill Martin	Bourgeois	3248 Notre-Dame	10000.00	P.
Ouellette J. B.	Bourgeois	225 Coursel	23950.00	P.
Préfontaine Tous.	Mfgr.	Napoléon	30307.00	P.
Piché Alexis	Contracteur	3113 Notre-Dame	5100.00	P.
Pilon Aldéric	Conducteur	3253 Notre-Dame	4300.00	P.
Papineau J. B.	Bourgeois	3293a Notre-Dame	8100.00	P.
Payment Prosper	Bourgeois	319 1/2 Delisle	3500.00	P.
Pinsonnault Jos.	Bourgeois	1470 St-Jacques	11000.00	P.
Paquin Philias	Contracteur	50 Av-Dominion	9550.00	P.
Paquin Eugène	Contracteur	I Calumet	3700.00	P.
Rey Joseph	Contracteur	I Ter. Bonaventure	20950.00	P.
Reynolds T. M.	Professeur	81 Coursel	3100.00	P.
Rechen Félix	Bourgeois	590 Albert	7400.00	P.
Rhéaume Edm.	Cordonnier	3194 Notre-Dame	10100.00	P.
Ritchot Geo.	Entrepreneur	3148 Notre-Dame	5450.00	P.
Robert Jos.	Charpentier	152 Quesnel	6150.00P	P.
Rivet Joseph	Bourgeois	301 Richelieu	5800.00	P.
Rodrigue Odilon	Cloutier	305 Richelieu	3500.00	P.
Robitaille Michel	Bourgeois	288 Delisle	3000.00	P.
Rodier J.B.	Rentier	1606 St-Jacques	7550.00	P.
Roy André	Charretier	122 Quesnel	3300.00	P.
St-Denis Honoré	Bourgeois	I2 Dominion	10000.00	P.
St-Onge Joseph	Hôtelier	3317 Notre-Dame	8650.00	P.
Savard Jacques	Journalier	285 Richelieu	6500.00	P.
St-Onge Alphonse		108 Quesnel	3000.00	P.
Thibodeau Roch	Journalier	127 Duvernay	3150.00	P.
Thériault Cléophas	Forgeron	339 Delisle	3200.00	P.
Turner James	Journalier	7 Bonaventure	6500.00	P.
Tremblay F.O.	Marchand	491 St-Antoine	6100.00	P.
Viau Valérie	Epicier	59 Vinet	3800.00	P.
Verdon Laurent	Cloutier	51 Dominion	4400.00	P.
Valiquette S.	Journ.	1542 St-Jacques	3000.00	P.
Vaillancourt Louis	Journalier	1605 St-Jacques	3850.00	P.
Warren Francis	Bourgeois	Iés Delisle	3500.00	P.
Wynne Richard	Machiniste	74 Coursel	9975.00	P.

---- 4 ----

Chadillon F.X.	Epicier	174 Delisle	\$420.00	L.
Archambault	Epicier	152 Delisle	336.00	L.
Genzer Max	Meublier	3244 Notre-Dame	300.00	L.
Côté Basille	Hôtelier	3206 Notre-Dame	360.00	L.
Nadeau P.O.	Marchand	3114 Notre-Dame	600.00	L.
Hétu G.A.	Marchand	3110 Notre-Dame	600.00	L.
Lafrance Olivier	Encanteur	3015 Notre-Dame	326.00	L.
Lauzon A.J.	Marchand	3095 Notre-Dame	480.00	L.
Couillard Louis	Quincailler	3099 Notre-Dame	300.00	L.
Champagne E.	Nouveautés	3125 Notre-Dame	396.00	L.
Leroux Gédéon	Cordonnier	3135 Notre-Dame	432.00	L.
Mercure Damien	Nouveautés	3143 Notre-Dame	600.00	L.
Robert Joseph	Epicier	231 Richelieu	516.00	L.
Vallée J.O.	Hôtelier	126 Vinet	360.00	L.
Méloche Alfred	Epicier	1623 St-Jacques	300.00	L.
Vallée Napoléon	Hôtelier	1451 "	300.00	L.

L'extrait ci-dessus a été soumis au conseil de la municipalité de Ste-Cunégonde de Montréal, à une assemblée tenue le jour de décembre mil huit cent quatre vingt-dix-huit, et a été examiné, corroboré & approuvé.

M. E. Lymanburner

Greffier.

Maire.

Je, soussigné, Jean-Pierre V E B E R T , greffier-trésorier, de la municipalité de Ste-Cunégonde de Montréal, ayant dément prêté serment, affirme que je crois à l'exactitude de la liste des jurés ci-dessus et des renseignements qui y sont fournis.

Assermenté et signé devant moi à Ste-Cunégonde, ce 23^e jour de décembre, 1898.-

J.P. Veber

Greffier

M. E. Lymanburner

Juge de Paix.-

---- PETITS JURES ----

Extrait du rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité de Ste-Cunégonde de Montréal pour l'année 1893, donnant les noms de toutes les personnes portées sur ce rôle, qui résident dans la municipalité et sont habiles à agir comme petits jurés.

Nom & prénom	Profession	Rue & Numéro	Souscription-- L.
Giroux T.A.	Commis	203 Richelieu	120.00 L.
Grisé Evariste	T.de livres	198 "	120.00 L.
Dubé Alph.	Menuisier	196 "	144.00 L.
Reeves J. Leclert	Marchand	19 Dominion	144.00 L.
Georges Ulric	Épicier	168 Richelieu	144.00 L.
Chrétien Alf.	Boucher	124 "	120.00 L.
Lamontagne F. X.	Charretier	145 "	156.00 L.
St-Onge Noisé	Boucher	153 "	150.00 L.
Campau Henri	Médecin	212 Delisle	120.00 L.
Stewart William	Manufacturier	624 Albert	156.00 L.
Wilson R.	Journalier	23 William	120.00 L.
Rothen Jos.	Boucher	42 Napoléon	144.00 L.
Guérin Jos.	Marchand	55 Vinet	120.00 L.
Brisebois Albert	Boucher	66 Vinet	180.00 L.
Quenneville Wilbrod	Épicier	175 Duvernay	220.00 L.
Bélanger Jos.	Tabaconiste	75 Napoléon	120.00 L.
Maguire Jas.	Charretier	229 Duvernay	120.00 L.
Hogue P. B.	Tailleur	3306 Notre-Dame	168.00 L.
Desmond Thos.		3298 "	150.00 L.
Ferrier Hor.	Commercant	3256 "	126.00 L.
Dumberry D.	Épicier	3250 "	180.00 L.
Dumont Salomon	Machiniste	3248 "	156.00 L.
Juneau Jos.	Mt.F.Panèbres	3234 "	180.00 L.
Lapointe M. & A.	Charren	3232 1/2 "	180.00 L.
Ethier Théo.	Boucher	74 Napoléon	144.00 L.
Lapointe Touss.	Marchand	3202 Notre-Dame	134.00 L.
Charbonneau Jos.	Tailleur	3198 "	156.00 L.
Poupart Jos.	Médecin	3198 "	155.00 L.
Sauvé Jos.	Bijoutier	3196 "	192.00 L.
Reeves Trefflé	Marchand	3194 "	144.00 L.
Fauteux Hercule	Mfgr.	3172 "	180.00 L.
Désormeaux Nap.	Restaurateur	3168 "	144.00 L.
Comtois A.	Tabaconiste	3182 "	120.00 L.
Marin Chas.	Pharmacien	3180 "	204.00 L.
Duracq Maurice	Hôtelier	3164 "	264.00 L.
Rivet Isaie	Jordonnier	3162 "	228.00 L.
Freedman & Son	Tailleur	3158b "	225.00 L.
Derval J. A.	Hôteira	3158 "	210.00 L.
Gaudreault Ls.	Marchand	3150 "	144.00 L.
Lefebvre Jos.	Chapelier	3142 "	132.00 L.
Boulé H. P.	Tabaconiste	3138 "	216.00 L.
Rubin Jacob	Marchand	3136 "	180.00 L.
Gibeau O.	Piombier	3132 "	120.00 L.
Couilliard Jos.	Barbier	3124 "	120.00 L.
Doré J. A.	Épicier	3122 "	240.00 L.
Bienvenu Adlard	Tailleur	3118 "	180.00 L.
Hamelin Alph.	Tabaconiste	3116 "	180.00 L.
Beckett R. A.	Marchand		250.00 L.
Every Frank	Gardien		120.00 L.
Fortier Ambroise	Marchand	3041 "	144.00 L.
Ritchett Jos.	Hôtelier	3055 "	240.00 L.
Knight P. T.	Agent	3063 "	168.00 L.
Grenier J. B.	Imprimeur	3067 "	180.00 L.
Rousseau Nap.	Marchand	3075 "	168.00 L.
Payment J. F.	Tailleur	3093 "	264.00 L.

- 2 -

Perras E.	Blanchisseur	3103	Notre-Dame	\$216.00	
Massicotte Edouard	Marchand	3109	"	240.00	L.
Ritchot J. B.	P. Funèbres	3111	"	240.00	L.
Bellefeuille O.	Cordonnier	3113	"	120.00	L.
Robillard Bazille	Plombier	3117	"	120.00	L.
Leclerc L.	Hôtelier	3119	"	260.00	L.
Lalonde J. M.	Marchand	3121	"	180.00	L.
Gédron Gédéon	Journalier	3123	"	144.00	L.
Laverrière Anselme	Agent	3131	"	120.00	L.
Doré J. H.	Marchand	3131	"	144.00	L.
Aumond R.	Marchand	3133	"	240.00	L.
St-Julien J. A.	Avocat	92	Vinet	180.00	L.
Cardinal J. A.	Médecin	86	Vinet	180.00	L.
Lacasse Ald.	Gérant B. J. C.	3153	Notre-Dame	120.00	L.
Bérubé Louis	Peintre	3161	"	120.00	L.
Donahue Jas. W.	Marchand	3163	"	180.00	L.
Bélanger Marc.	Plombier	3165	"	240.00	L.
Rudolph A.	Marchand	3167	I/2	216.00	L.
Fabien J. W.	Marchand	3167a	"	144.00	L.
Labrèque A.	Hôtelier	3171	"	240.00	L.
Séguin O.	Tailleur	3179	"	150.00	L.
Rochon Jos.	Boucher	3181a	"	180.00	L.
St-Amour D.	Plombier	3183	"	120.00	L.
Labelle Adel.	Blanchisseur	3185	"	120.00	L.
Lavoie L. P.	Marchand	3187	"	216.00	L.
Lorrain Ant.	Hôtelier	3193	"	296.00	L.
Leblanc J. A.	Avocat	92	Napoléon	150.00	L.
Deach Mr.	Journalier	98	"	150.00	L.
Lecourt	Hôtelier	3203	Notre-Dame	150.00	L.
Verdon Paul	Commercant	3231	"	180.00	L.
Courville O.	Charretier	3233	"	120.00	L.
Neveu Jos.	Hôtelier	3247	"	180.00	L.
Legault Gyp.	Entrepreneur	3259	"	120.00	L.
Papineau Jos.	Marchand	3293	"	120.00	L.
Dussault Is.	Marchand	3299	"	168.00	L.
Canpeau S.	Hôtelier	3307	"	240.00	L.
Baquette Xavier	Hôtelier	348	Richelieu	240.00	L.
Ostigan Thos.		268	"	120.00	L.
Mathieu L. Z.	Peintre	247	"	120.00	L.
Boudreau F. X.	Epicier	257	"	156.00	L.
Labrosse Bruno	Boucher	283	"	150.00	L.
de Repentigny Jos.	Epicier	289	"	144.00	L.
Rivet Ferd.	Epicier	307	"	144.00	L.
Gagnon Alf.	Epicier	329	"	120.00	L.
Bell Jos.	Epicier	361	"	192.00	L.
Poirier J.	Epicier	141	Atwater	240.00	L.
Monette Fresper	Boucher	214	Delisle	120.00	L.
Gaudreault Edmond	Beurreur	100	Vinet	120.00	L.
Trottier Mag.	Epicier	153	Atwater	144.00	L.
Ladeouceur Wilf.	Epicier	759	Albert	168.00	L.
Ménard Ed.	Boucher	1450	St-Jacques	120.00	L.
Courville O.	Boucher	1460	"	120.00	L.
Sanschagrin Emile	Boulanger	1480	"	132.00	L.
St-Pierre L.		1482	"	192.00	L.
Gougeon Siméon	Chauffeur	1492	"	144.00	L.
Boyer Magloire	Mouleur	1508	"	120.00	L.
Cheval & Gauvreau	Pharmacien	1510	"	180.00	L.
Wilson Geo.	Ingénieur	143	Vinet	150.00	L.
Gosselin E. G.	Médecin	137	Vinet	132.00	L.
Marchand Elz.	Menuisier	153	Vinet	120.00	L.
Britts Thos.	C. P. R.	3 Sq.d' Iberville		150.00	L.
Lafond	Commis-Voy.	5	"	180.00	L.

- 3 -

Driscott John	C. P. R.	6	Sq.d'Iberville	\$168.00	L.
Daigneault Phil.	Marchand	7	"	180.00	L.
Dansereau Joseph	Huissier	8	"	1681.00	L.
Racine Alfred	DRIVER	1546	St-Jacques	158.00	L.
Dumont Thos.	Sculpteur	1552	"	120.00	L.
Lapierre Damase	Laitier	1572	"	120.00	L.
Legault Télesph.	Menuisier	1632	"	144.00	L.
Desrechers I. L.	Boucher	161	Quesnel	120.00	L.
Renaud H.	Barbier	1619	St-Jacques	120.00	L.
Queng Long	Blanchisseur	1611	"	120.00	L.
Labrèche Ismael	Boucher	1609	"	120.00	L.
Beurbeau L. H.	Ass.Inspecteur	1607	"	120.00	L.
Ethier Olivier	Boucher	1585	1/2 "	120.00	L.
Leroux J. Bte.	Boucher	1585	"	144.00	L.
Redman Patrick	Belusier	1561	"	120.00	L.
Doucet F. X.	Epicer	1557	"	240.00	L.
Thibault J. A.	Marchand	1549	"	144.00	L.
Lucas F. X.	Veiturier	1543	"	130.00	L.
Bresseau Edouard	Bourgeois	1541	"	120.00	L.
Gendron Wm.	Machiniste	1487	"	120.00	L.
Noffatt G. U.	Avecat	1485	"	120.00	L.
Beaulieu Joseph	Epicer	1475	"	192.00	L.
Demers A:	Cordonnier	1459	"	120.00	L.
Roy Napoléon	Epicer	1455	"	120.00	L.
Meische J. W.	Instituteur	98a	Quesnel	120.00	L.
Larivière J. B.	Charren	166	Quesnel	120.00	L.
Blanchet Ars.	Menuisier	164	Quesnel	120.00	L.
Leber Ovide	Boucher	170	Quesnel	132.00	L.
Stevens Léonard	Commis	174	Quesnel	120.00	L.
Beausejour Jes.	Journalier	168	Vinet	120.00	L.
Crevier J. L.	Epicer	174	Vinet	120.00	L.
Gervais Zetique	Boucher	176	Vinet	180.00	L.
Lalande A. P.	Epicer	167	Vinet	252.00	L.
Smith John	Manager	72	Coursel	192.00	L.
Charbonneau E.	Epicer	182	Coursel	180.00	L.
Cedington Geo.	Reuleur	186	Coursel	144.00	L.
Scott Wm.	Electricien	188	Coursel	126.00	L.
Marsh Frank	Brass-finisher	190	Coursel	144.00	L.
Paquin Philias	Bourgeois	192	Coursel	144.00	L.
Bélair Thos.	Agent	194	Coursel	144.00	L.
Merm Octave	Charpentier	196	Coursel	132.00	L.
Page Jes.	Ry-Man	198	Coursel	120.00	L.
Morrison And.	Commis	202	Coursel	144.00	L.
Lynett Jas.	Machiniste	204	Coursel	144.00	L.
Parkinson Geo.	Driver	206	Coursel	120.00	L.
Matheson John	Custens	212	Coursel	144.00	L.
Ayers John	Varnish-maker	214	Coursel	132.00	L.
Hannaford Alf.	Laitier	218	Coursel	156.00	L.
Tolllick Jas.	Commis	282	Coursel	120.00	L.
Fraser Jas.	Charpentier	163	Atwater	120.00	L.
Frensh Jas. H.	C. P. R.	205	Coursel	120.00	L.
Dafty John	TRon-worker	197	Coursel	132.00	L.
Robertson Geo.	Charpentier	195	Coursel	144.00	L.
Smith Geo.	Journalier	193	Coursel	144.00	L.
Tanguay Joseph	Manager	191	Coursel	132.00	L.
Campbell Pierre	Macon	189	Coursel	144.00	L.
Parsons R. T.	Commis	185	Coursel	120.00	L.
Mc-Niss O.	Machiniste	181	Coursel	144.00	L.
Bonneau	Bouvier	179	Coursel	120.00	L.
Mc-Donald John	Agent	175	Coursel	144.00	L.
Leap James	Commis	163	Coursel	142.00	L.
Mc-Leod Ovila	Plâtrier	181	Coursel	120.00	L.
Greenley Frank	Shirt cutter	155	Coursel	120.00	L.

- 4 -

Harrigan Thos.	Chapelier	I35 Coursel	\$144.00	L.
Laberge Théodore	Boucher	I33 Coursel	120.00	L.
Long Ern. Alex.	Surveillant	I23 Coursel	144.00	L.
Whitten Henry	T. de pierre	I21 Coursel	132.00	L.
Leders Thos. W. G.	T. de livres	I19 Coursel	144.00	L.
Jackson Alfred	Storerman	I17 Coursel	144.00	L.
Harktley Sydney	T. de livres	I15 Coursel	132.00	L.
Jones John	Charpentier	III Coursel	132.00	L.
Gosselin Gilbert	Cordonnier	I09 Coursel	120.00	L.
Stewart Jas.	G. T. R.	I05 Coursel	120.00	L.
Paré Cézaire	Agent	I03 Coursel	120.00	L.
Mc-Kinnis D.	Agent	9I Coursel	180.00	L.
Edon John	Shipper	89 Coursel	204.00	L.
Lee Samuel	Valisier	87 Coursel	156.00	L.
Taylor Andrew	Mécanicien	85 Coursel	120.00	L.
Ryan Jas.	Contre-mître.	83 I/2 "	216.00	L.
O'Brien Michael	Rouleur	83 Coursel	192.00	L.
O'Connor J. D.	Fish-dealer	456 St-Antoine	216.00	L.
Lyall Rev. Geo. J.	Ministre	458 "	168.00	L.
Deneen L. fils	Tabaconiste	462 "	144.00	L.
Dunn Sam.	T. delivres	464 "	216.00	L.
Brown Rob.	Commis	I99 Vinet	192.00	L.
Allison J.	Porter	I97 Vinet	120.00	L.
McCormick John	Platrier	I95 Vinet	180.00	L.
Adams John E.	T. de livres	I91 Vinet	120.00	L.
Mills Chas. M.	Traveller	I89 Vinet	192.00	L.
Hough Henry	Machiniste	496 St-Antoine	156.00	L.
Turcotte Edras	Tailleur	506 St-Antoine	120.00	L.
Rice John A.	Épicier	510 "	192.00	L.
Jones John	Commis	512 "	180.00	L.
Pépin Paul	Marchand	520 "	144.00	L.
Logan Jas.	Traveller	522 "	180.00	L.
Monro William	Charpentier	536 "	144.00	L.
Morrisson Thos.	Contre-mître.	532 "	120.00	L.
Lockwood Benj.	Com. Voyageur	540 "	156.00	L.
Fleaherty P.	Conducteur	473a "	216.00	L.
Cugnon Albert	Commis	477 "	216.00	L.
Roffey Henri	Marchand	479 "	204.00	L.
Agnew A.	MFGR.	483 "	204.00	L.
Sénécal Edouard	Pharmacien	481 "	192.00	L.
Hunt Rob.	Commis	485 "	216.00	L.
Derrick F.	Contre-mître.	487 "	204.00	L.
Murray Geo.	Travellier	C Woodstock	144.00	L.
Ritchie David	Foreman	I2 "	144.00	L.
Brown Rob.	Millwright	I4 "	144.00	L.
Brown Thos.	Commis-Voy.	I6 "	144.00	L.
Parker W. H.	Ministre	I8 "	144.00	L.
Roy Télesphore	Clerk	20 "	144.00	L.
Skilly Jas.	Commis	22 "	132.00	L.
Yeary Thos.	Commis	24 "	150.00	L.
Elliott Geo.	Commis	26 "	144.00	L.
Power T.R.	T. de livres	489 St-Antoine	248.00	L.
Gibbon Michael	C. Traveller	495 "	144.00	L.
Goldrick John Jas.	Commis	497 "	144.00	L.
Hartenstein Jos.	Ingénieur	499 "	120.00	L.
Jacobie John	Commerceant	505 "	120.00	L.
Shea F. Jos.	Commis	507 "	132.00	L.
Holiday Jos.	Commis	509 "	150.00	L.
Cherry Will.	Commis	511 "	120.00	L.
Eddington Geo.	Confiseur	513 "	108.00	L.
Richardson C. F.	Charretier	517 "	204.00	L.
Logan R. C.	Commis	519 "	144.00	L.

- 5 -

Tufferell Sydney	C. P. R.	523 St-Antoine	\$144.00	L.
Barry John	Cordonnier	521 "	288.00	L.
Harman B. B.	Téléphonist	4 Calumet	144.00	L.
Kolmeyer Max.	Contre-litre.	6 Woodstock	204.00	L.
Reid Rob.	Stereman	8 "	180.00	L.
Camp Ed.	C. P. R.	33 Calumet	120.00	L.
Strump Geo.	Marchand	31 "	120.00	L.
Gilker Jas.	Charpentier	23 "	132.00	L.
Whitney A. G.	Electricien	21 "	132.00	L.
Molstead Geo.	Agent	17 "	132.00	L.
Freiland Jas.	Charpentier	15 "	126.00	L.
Hadwin Jas.	Driver	13 "	132.00	L.
Hasley Albert	T. de livres	9 "	132.00	L.
St-Jacques Joseph	Modeleur	7 "	132.00	L.
De Pensier J. F.	Commis-Voy.	5 "	144.00	L.
Rolley James	T. de livres	3 "	132.00	L.
Paquin Eug.	Contracteur	1 "	132.00	L.

Je, soussigné, Jean-P. Vébert,
 Greffier de la cité de St-Bruno, ayant
 délivré prêter serment affirme que je crois
 à l'exactitude de la liste des Juifs ci-dessus
 et des renseignements qui y sont contournis
 et signé devant
 moi, à St-Bruno, ce 23^e
 jour de Décembre, 1898.

J.P. Vébert
 Greffier

J.P. Vébert, Greffier
 M.E. Symburner

M.E. Symburner
 Maire

-532-

28 dec. 1898

Liste des jurés pour
1898-99

J.P. Vibert, Guffé

P27/D1,87

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,87

Primeau & Cadotte

Telephone Bell, Main 2784.

Avocats, Procureurs, etc.

BUREAU DU SOIR,
1952 RUE ST-JACQUES, ST-HENRI.

*

Eugene Primeau, LL.B.
Louis Cadotte, LL.B.

*

No 97, rue St. Jacques
Edifice de la Banque du Peuple

Montréal, 24 Décembre 1890

Au maire & aux Echevins

De la cité de Ste-Cunégonde.

Messieurs,

Le 24 novembre 1890, les cotisations pour l'égoit commun construit dans la rue Delisle : par la cité de Saint-Henri, devinrent dues & exigibles.

La cité de Ste-Cunégonde était dans le temps propriétaire des lots nos. 905, 906 & 907, lesquels se trouvent sis sur la dite rue Delisle. Ces lots présentent un front de 90 pieds.

La cité de Saint-Henri charge \$1.50 par pieds de front aux propriétaires de cette rue Delisle. C'est donc \$135.00 que la cité de Ste-Cunégonde devait à Saint-Henri à cette date du 24 décembre 1890.

L'intérêt accru depuis ce jour est de \$34.80.

Nous sommes autorisés par la cité de Saint-Henri à vous demander le paiement de la somme de \$199.80, capital & intérêt des dites cotisations.

Vos dévoués,

Primeau & Cadotte

P27/D1,87

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES. 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 31 DECEMBRE, 1898

Monsieur J.P. Vébert
Secrétaire-Trésorier de la cité de Ste-Cunégonde.

Monsieur,

Le 24 Janvier 1898, je vous ai donné une opinion légale par écrit sur la même question que vous me posez aujourd'hui et je n'ai pas changé d'avis depuis. Cependant, depuis que cette opinion a été donnée, l'Honorable Juge Archibald a rendu un jugement à la Cour Supérieure que les taxes pour canaux d'égouts n'étaient pas des taxes annuelles et qu'elles se prescrivaient par trente ans, mais ce jugement est actuellement soumis à la Cour de Révision. Je vous retourne donc vos papiers en vous priant de référer à mon opinion que vous avez déjà et, dans le cas où vous ne pourriez pas la trouver, je vous en ferai une autre copie.

J'ai modifié un peu le projet de résolution que vous avez préparé bien qu'il soit très-bien fait et je vous en inclus une copie telle que je la ferais moi-même, sans pour cela vous demander de la changer si elle est déjà entrée dans vos registres.

Votre dévoué,

*Joseph Adam
par L.C.*

5 5 5

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87

208 Rue Coursol

Sté L'Angevine 30 Dec^{re} 1898

C. P. Vébert Greffier de la Cité
Sté L'Angevine de Montréal

Monsieur;

Je vous donne
avis par les présentes que j'ai
ouvert le 26 courant un bureau
au n° 208 de la rue Coursol
Cité de Sté L'Angevine lequel
bureau sera ma place d'affaire
où toute communication devra
m'être adressé.

Je suis monsieur votre
très humble serviteur

A. S. Delisle

P27/D1,87

-533^a
30 décembre, 1898
Place d'affaires - avis
en par
A. P. Delisle.

D
E
F
A

A. Monsieur le Maire et
Messieurs les membres du
Conseil de la Cité de St-Léonard
de Montréal.

Permettez moi
messieurs de vous soumettre
le rapport pour le départe-
ment de Police et Feu pour
l'année Mille Neuf Cent quatre-
vingt-dix huit.

Cent vingt deux arrestations
ont été apportées dans le Court
de l'année, c'est à dire comme
suivant.

60	arrestations pour.	Greuse.
21	" "	Vagabondage.
20	" "	Assault.
9	" "	Vol.
7	" "	jude Hazard.
1	" "	Vente sans laisse.
4	" "	Aller trop vite en bicyclette
<u>Total</u>	<u>122</u>	

- Protection -

Deux cent dix huit protec-
tions ont été accordées dans
le Court de l'année 1898.

Rapport du département
de Feu. pour l'année
1898.

La Brigade de Feu. de cette
Cité. a assisté à seize Incendie
dans la susditte Cité. dans
le cours de cette années

ont aussi assisté à un
incendie à la Côte St. Paul.

ont assisté à deux incendies
à St. Hennie .

ont assisté à deux incendies
à Montréal.

et ont été à répondre à
vingt Fausse Alarms
dans le cours de l'année.

Estimées des pertes causées
par les diverses incendies
~~causé~~ dans le cours de
l'année 1898. dans la Cité
de St-Léonard.

\$ 3.200 ~~xx~~

Veuillez messieurs accepter ce
susdit rapport et oblige

Votre Véritable serviteur

J. Tremblay.
Chef du P. de.

St-Léonard 4 Janvier 1899.

- 534 -

4 Janvier, 1899
Rapport de 1898 par
le Chef de Police
O

P27/D1,87

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M. N. LES ECHEVINS
DE LA CITE DE Ste-CUNEGONDE.

MESSEIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année 1890. Je l'ai fait aussi concis que possible afin que M. N. les échevins puissent embrasser d'un coup d'œil l'état financier de notre cité, et se rendre compte exact des dépenses faites par les différentes commissions, ainsi que des différentes sources de revenus.

Vous constaterez, d'après l'état ci-joint, que les recettes ordinaires ont été de \$2052.62 plus élevées que l'an dernier et que les revenus annuels de notre cité ont augmenté d'un peu plus de \$1300.00 dont \$770.29 de taxes municipales & \$644.31 de taxes d'affaires. cette dernière augmentation est due surtout au fait d'une surveillance continue et plus active de la part de nos hommes de Police.

Il me fait plaisir de vous informer que, quoique nos dépenses aient été plus élevées que l'an dernier, ce surcroit de revenus nous a donné un surplus de \$955.71 - 1014.69

Tout fait pressager que nos revenus seront encore accrus, cette année, par l'érection de près de \$30.000.00 de propriétés nouvelles.

Permettez-moi Messieurs, de vous suggérer un autre moyen d'augmenter nos revenus de près de \$700.00 par année: ce serait de supprimer l'escampe que la cité de Ste-Cunégonde est la seule, je crois, à accorder et de charger, à dater du 1er Nov. de chaque année, l'intérêt légal de 6% sur les taxes d'affaires non payées. Ceci aurait pour effet de hâter la

collection des dites taxes et diminuerait les pertes résultant du fait qu'un grand nombre de commerçants ferment boutique avant de solder la taxe. Pour arriver à cette fin il n'y aurait, je crois, qu'à mettre en application l'art. 545 de la 55 Vict. chap. 70.

Pour la suppression de l'escampe il suffirait simplement d'abroger la sect. 15 du Règlement 74 concernant les taxes & cotisations.

Les différentes commissions de ce Conseil ont dépensé \$500.00 de plus que l'an dernier; ce surcroit de dépenses provient d'allocations, octrois de charité & frais de voyage-

Le tout humblement soumis par
Votre obéissant serviteur,

J.P. Lebert
Greffier-Prés.

P27/D1,87

- I -

RAPPORT ANNUEL,
du Greffier-Trésorier de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

RECETTES en 1899.

Taxes municipales. 1899..... 975615

Taxes municipales, 1899.....\$275 61.15

Arrerages..... 6967.90

Taxes d'affaires, licences, etc..... 6034.72

Auberges..... 4850.00

Intérêts..... I389.81

Enlèvement de la neige..... 1000.00

Charretiers..... 805.00

Cour du Recorder..... 565.70

Chiens..... 376.00

Loyer du Bureau de Poste..... .96.00

Permis..... 40.00

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Emprunt \$10000.00

Taxes spéciales-Egouts..... 790.20

I0790.20

Total.....\$754~~87~~.22

Revenus en 1899.....\$498~~73~~.12

Recettes extraordinaires en 1899.. 10790.20

Recettes brutes en 1899.....\$606 18.82

P27/D1,87

DEPENSES EN 1899.

POLICE & INCENDIES

Salaire des constables.....	\$3999.47
Entretien des chevaux.....	562.86
Accoutrement.....	359.45
Appareils d'alarme.....	236.51
Ménage.....	66.00
Appareils pour incendies.....	89.35
Entretien des prisonniers.....	69.40
Téléphones	77.65
Impressions & papeterie	28.25
Assurances.....	96.00
Indemnités.....	26.00
Service secret.....	9.75
Divers.....	86.55. 5644.44.5587.22

H O T E L D E V I L L E

Salaire du Greffier.....	\$1389.00
" de l'Avocat.....	699.96
" des Auditeurs.....	300.00
" du Recorder.....	541.51
" de la ménagère	104.80
Assurances.....	265.00
Entretien des aliénés	502.02
Chaudrage.....	187.08
Confection du Rôle d'évaluation....	389.37
Octrois de Charité.....	350.00
Impressions & papeterie.....	195.64
Ecoles d'industrie.....	108.00
Annonces.....	29.83
Fonds des Jurés.....	12.00
Ameublement.....	27.27
Contingent.....	30.95
Dépenses électorales.....	70.35
Timbres.....	27.00.....\$
Frais de voyage.....	151.85
Entretien des bâtisses.....	32.51
Téléphones.....	95.15
Actes notariés.....	7.00
Charretiers.....	3.70
Divers.....	10.85.....\$5530.84

F I N A N C E S

Intérêts à sur débentures.....	\$27107.00
Intérêts sur dette.....	1261.32
Octrois de charité.....	250.00
Chemins à barrières.....	190.00
Frais de voyage58.75
Acomptes sur dette.....?	12.00
Divers.....	19.40
Emprunt.....	10000.00.....\$38898.47

B D H A

P27/D1,87

---DEBOURSES-- EN --1899---

--- V O I R I E - S t - E G O U T S ---

Salaire des journaliers.....	1829:75
Location du bassin "Wardd".....	200:00
Actes notariés.....	12:25
Entretien des égouts.....	174:85
Barrière Atwater.....	193:09
Bois pour trottoirs.....	161:53
Entretien du pavage.....	169:10
Numéros pour maisons.....	10:93
Voitures & outillage.....	175:90
Impression.....	4:00
Entretien du Square.....	189:50
Offres légales.....	30:00
Indemnités.....	6.48.....\$3157.38

----- EAU & SANTE -----

Enlèvement des vidanges.....	II42:00
Entretien du dépotoir.....	I48:55
Salaire du médecin.....	187:50
Vaccine & désinfectants.....	21:90
Hopitaux & frais funéraires.....	26:00
IMPRESSIONS.....	6.50.....\$1532.45

E C L A I R A G E

Eclairage électrique.....	3998:85
" au gaz.....	48.00.....\$4046.85

L I C E N C E S

Numéros & médailles.....	78.60.....78.60
--------------------------	-----------------

R E C A P I T U L A T I O N

POLICE & INCENDIES.....	56 44 44
HOTEL DE VILLE.....	5530:84
VOIRIE & EGOUTS.....	3157:38
FINANCES.....	38898:47
EAU & SANTE.....	1532:45
ECLAIRAGE.....	4046:85
LICENCES.....	78.60.....\$588 39 .63

Dépenses brutes..... 588~~39~~.63
Moins emprunt remis..... 1000.00

Dépenses nettes..... 488~~59~~.63
En mains au IER. janvier 1900..... 16596.09

Recettes nettes en 1899..... 498~~73~~.12
Dépenses " " "..... 488~~59~~.63

Surplus..... ~~1014.09~~ #75487.22

#75487.22

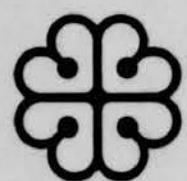
P27/D1,87

- 5342

5 janvier 1900
Budget financier
en trésorerie en 1899
J. P. Vézant

a Finances Ministre 10 Janvier

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A

Mons. Cam. Lippé Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le quatrième jour
de janvier — 1899, ajourné à mercredi
le onzième — jour de janvier — 1899.

J.P. Yeret
Greffier.

P27/D1,87

Je l'assure et certifie sans man dément
d'affirmer que le septième jour de Janvier mil huit
cent quatre-vingt-dix-neuf j'ai tenu au domicile
de messieur Léonard Léppé alias que ci Léonard
est le quatrième jour de Janvier astourné à merde
le onzième jour de Janvier 1899.

À Lévis le 7 Janvier 1899

Joseph Chabot

AVIS D'AJOURNEMENT
4 Janvier 1899
J. P. Vébert

-535-

P27/D1,87

Sainte-Cunégonde, 7 Janvier, 1899

A Mons. M^{me} Lymburner maire
" Alex. Montbriand Pro-maire
" Jos. Luttrell
" H^e Morin
" Monsieur, Noël Emond
" J. L. Charbonneau
" Ars. Campbell
Jos. Roy-Cap^s Lippé
Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les Comités _____

aura lieu lundi, le 9^{me} jour de Janvier 1899,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,



Greffier-Trésorier.

de l'assigne certifie sous mon serment
d'affirme que le septième jour de Janvier
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf j'ai tenu
au domicile des messieurs G. Lymburner maire
avec montbriand, Jas. Luthell, H. Marin
Noel, Emond, et L. Chabaneau, à Lombell
Jas. Roy. Yann Leppe avis par le presidente
donné qu'une assemblée de tous les comité au
lieu lundi le neuvième jour de Janvier 1899
à sept heure et demie a pris pied dans une
des salles de l'hôtel de ville de St-Eustache
date à St-Eustache le 7^{me} Jan.
de Janvier . . .

Jas. Chabot

1899.

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC.
CITE DE STE-CUNEGONDE. } Quartier Sud
AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux Electeurs municipaux du Quartier Sud de la Cité de SAINTE-CUNÉGONDE, que la votation est nécessaire pour l'élection maintenant pendante d'un Conseiller municipal pour le dit quartier Sud, et qu'en conséquence, cette votation sera ouverte LUNDI, le seize — jour de Janvier courant, depuis NEUF heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après-midi, dans chacun des arrondissements suivants :

Pour l'arrondissement No. 1 au No. 52	Rue Napoleon
Pour l'arrondissement No. 2 au No. 207	Rue Duverville
Pour l'arrondissement No. 3 au No. 3124	Rue Notre Dame
Pour l'arrondissement No. 4 au No. 3233	Rue Notre Dame
Pour l'arrondissement No. 5 au No.	Rue

Et de plus que les personnes dument présentées comme candidats à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis sont :

J. Leon Charbonneau, tailleur, 3200, rue Notre-Dame
Guillaume M. Ducharme, bourgeois, 278, rue Richelieu

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Donné sous mon seing à SAINTE-CUNÉGONDE,
ce neuvième jour de Janvier 1899 }

J.P. Vibert
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC.
CITY OF SAINT CUNEGONDE. } South Ward.
PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given to the municipal Electors of the South Ward of the City of SAINT CUNEGONDE, that voting is necessary for the now pending election of a municipal councillor for the said South Ward, and that, consequently, this voting will be opened on MONDAY, the sixteenth — day of January instant, from NINE o'clock forenoon till FOUR of the clock in the afternoon, in the following voting sub-divisions :

For the No. 1 Voting sub-division at No. 52	Napoleon	Street
For the No. 2 " "	No. 207 Duverville	Street
For the No. 3 " "	No. 3124 Notre Dame	Street
For the No. 4 " "	No. 3233 Notre Dame	Street
For the No. 5 " "	No.	Street

and also, that the persons duly nominated as Candidate at this election and for whom only votes can be cast are :

J. Leon Charbonneau, tailleur, 3200, rue Notre-Dame
Guillaume M. Ducharme, bourgeois, 278, rue Richelieu

of which all interested parties are required to take cognizance of and to behave in consequence.

Given at SAINT CUNEGONDE, this
ninth - day of January, 1899 }

J.P. Vibert
Secretary-Treasurer.

P27/D1,87

Je sauvegarde certifie sous mon serment
d'affirmer que le dixième jour de Janvier
mil huit cent quatrevingt-dix-neuf j'ai
affiché à la porte de l'hôtel de Ville ainsi
à la porte de l'église de St-Eustache une
~~avis public~~ ~~pour le présent~~ donné aux
électeurs du quartier Sud de la cité de
St-Eustache et de plus j'ai affiché à
la porte des halles du quartier Sud No-1-
de la dite cité.

• 8
• 3
• 4

Joseph Chabot

-537-

10 Janvier, 1879
Avis public, re-sélection
des députés et nom des candidats

J. D. Robert

5 5 5

P27/D1,87

Theo. Cypihot, M.D.C.M.
106 Rue Vinet.

Téléphone Bell No. 8463.

Médecin Réviseur de l'Alliance Nationale
Médecin de la Commission d'Hygiène
Examinateur pour la "London & Lancashire."

Montréal, J. Janvier 1899.

Monsieur le Maire
Monsieur le Chemin de la Ville St-Jean pour
l'assassin.

J'ai l'honneur de vous informer que
je me sens dans ma position de médecin officiel de santé
pour cette cité attendu que je serai demandé à l'admission
au purchemin des bonnes denrées. Vous remarquerez
bien cependant pour la construction que nous avions
l'assurance dans mon bureau l'officier.

Le dessous date tout devenu.

Theophilus. H.

-538-

7 janvier, 1899
Démission du médecin
sanitaire
Phis. Cyprien

P27/D1,87

5 3 8 A

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

Province de Québec)
District de Montréal)

Je soussigné Marcel B. Lymburner
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, déclare se-
lennement que je possède dans la Cité de Ste-Cuné-
gonde de Montréal, depuis au moins douze mois comme
propriétaire en vertu de titres enrégistrés l' immeu-
ble suivant connu et désigné au plan et livre de ren-
voie officiels de la paroisse de Montréal, comme é-
tant le lot officiel No 3520 sis et situé sur la
rue St-Jacques, n° 1615 en la dite Cité de Ste-Cunégonde de
Montréal,

que cet immeuble déduction faite de toutes det-
tes le gravant est de la valeur d'au moins mille piastres:

Que cet immeuble est celui sur lequel je fais
reposer le cens qui me donne qualité pour être élu
échevin:

Et je fais cette déclaration solennelle la croy-
ant sincèrement vraie et sachant qu'elle a la
même valeur et le même effet que si elle était faite
sous serment en vertu de l'Acte de la preuve du Can-
ada mil huit cent quatre vingt treize.

Déclaré devant moi en la
Cité de Ste-Cunégonde de
Montréal, ce septième
jour de Janvier, mil huit
cent quatre vingt dix-neuf

M. B. Lymburner

M. B. Lymburner

tréal.

Ward

uper

duly qualified to vote at muni-
of St. Cunegonde of Montreal,

onde of Montreal, as a candidate
erman now about to be held for
ward of the said City.
e have signed in the City of St.
is day of 189

IDENCE STREET.—RUE.

Perso l. R.
St Antoine
Laurier
Antoine
Laurier
esnel
Antoine
esnel Street
ates
Jacques-
Antoine Dr.
pater
Jacques

nce of (2).....
....of the City of St. Cunegonde of Montreal.
..... nominated in the
sent to such nomination.
Cunegonde of Montreal this day of
....189.....
signature)

Sigé par le dit Marcel B. Lymburner en présence de
Félix Lefebvre de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.
(Signature) F. Lefebvre

Serment d'attestation du bulletin de présentation et du
consentement de candidat.
Félix Lefebvre de la Cité de Ste-Cunégonde de
Montréal, jure solennellement que je connais (4).....
.....
.....
.....
.....
et qu'ils sont habiles à voter à l'élection prochaine d'un échevin et qu'ils ont respective-
ment signé le bulletin de présentation qui précède de leurs signatures en ma présence ;
et de plus que je connais le dit Marcel B. Lymburner, qui y est
nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement en ma présence.

Assermenté devant moi à Ste-
Cunégonde de Montréal, ce.....
..... jour de Janvier 1899.....
(Signature) F. Lefebvre

Oath of attestation of the nomination paper and of the consent
of the candidate.

I,..... of the City of St. Cunegonde of
Montreal (3) solemnly swear that I know (4).....
.....
.....
.....
and that they are duly qualified to vote at the election of mayor or an alderman about
to be held, and that they respectively signed the foregoing nomination paper with their
signatures in my presence, and further that I know the said.....
....., thereby nominated, and that he signed his consent
to the nomination in my presence.

(Signature)
Sworn before me at
St. Cunegonde of Mon-
treal, this day of.....
..... 1899.....

- (1) Nom, résidence et occupation de la personne mise en nomination.
Name, residence and occupation of the person nominated.
(2) Nom, occupation et résidence.
Name, occupation and residence.
(3) Profession.
(4) Mentionner les noms des signataires qui lui sont connus.
Mentioning the names of the signers known to him.

P27/D1,87

Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Quartier *Nord*.

Bulletin de Présentation

Nous, soussignés, ayant droit de voter aux élections municipales dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, nommons par les présentes, (1) *Marcel E. Lymburner*

de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, comme candidat à l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu pour le quartier *Nord* de la dite cité.

En foi de quoi nous avons signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce *vingtième* jour de *Janvier* 1899

Ward

Nomination Paper

We, the undersigned, duly qualified to vote at municipal elections in the City of St. Cunegonde of Montreal, do hereby nominate (1)

of the City of St. Cunegonde of Montreal, as a candidate at the election of an alderman now about to be held for the ward of the said City.

In witness whereof we have signed in the City of St. Cunegonde of Montreal, this day of 1899

NAMES—NOMS	OCCUPATION	NO.	RESIDENCE	STREET.—RUE.
<i>H. Béneau</i>	Marchand	99	Coursol	<i>St. R.</i>
<i>Hubert Marin</i>	Bourgeois	1475	St. Antoine	
<i>A. S. Alliste</i>	Merchand	412	St. Antoine	
<i>H. Grotton</i>	Chêfier	220	Coursol	
<i>Benoit Gervais</i>	Bourgeois	128	Quesnel	
<i>Edouard. Leduc, Jr.</i>	Bouches.	266	St. Antoine	
<i>Louis Brault</i>	Bourgeois	90	Quesnel Street	
<i>Alfred Leduc</i>	Boucher	249	Water	
<i>Charles de l'Etat</i>	Bistro	1585	S. Jacques	
<i>Joseph Duriehl</i>	Bourgeois	498	St. Antoine Dr.	
<i>Eustache Desrosiers</i>	Boulanger	161	Water	
<i>Henry Brault</i>	Barbier	1619	S. Jacques	
<i>Alfred Meloche</i>	Especier	1623	"	
<i>Louis Vaillancourt</i>	Pente	1605	"	
<i>David Richer</i>	Gommier	1600	St. Jacques	

Signé par les dits électeurs en présence de (2) *Ferdinand Lefebvre*
avocat de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

JE, le dit *Marcel E. Lymburner*, nommé comme candidat dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette nomination.

En foi de quoi, j'ai signé, à Ste Cunégonde de Montréal, ce *vingtième* jour de *Janvier* 1899.

Signé par le dit *Marcel E. Lymburner* en présence de *Ferdinand Lefebvre* de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

(Signature) *F. Lefebvre*

Signed by the said electors in presence of (2) of the City of St. Cunegonde of Montreal.

I, the said nominated in the foregoing nomination paper, hereby consent to such nomination.

Witness my hand at the City of St. Cunegonde of Montreal this day of 1899.

(Signature)

Signed by the said in presence of of the City of St. Cunegonde of Montreal.

(Signature)

Scritto d'attestazione du bulletin de présentation et du consentement du candidat.

Je, *Ferdinand Lefebvre*, de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, jure solennellement que je connais (4) *H. Béneau*, *H. Grotton*, *B. Gervais*, *H. Leduc*, *H. Leduc*, *Charles de l'Etat*, *J. Duriehl*, *E. Desrosiers*, *Henry Brault*, *A. Meloche*, *L. Vaillancourt*, *D. Richer*,

et qu'ils sont habiles à voter à l'élection prochaine d'un échevin et qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation qui précède leurs signatures en ma présence ; et de plus que je connais le dit *Marcel E. Lymburner*, qui y est nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement en ma présence.

Assermenté devant moi à Ste Cunégonde de Montréal, ce 7me jour de Janvier 1899.

F. Lefebvre

Oath of attestation of the nomination paper and of the consent of the candidate.

I, of the City of St. Cunegonde of Montreal (3) solemnly swear that I know (4)

.....

.....

.....

and that they are duly qualified to vote at the election of mayor or an alderman about to be held, and that they respectively signed the foregoing nomination paper with their signatures in my presence, and further that I know the said thereby nominated, and that he signed his consent to the nomination in my presence.

Sworn before me at
St. Cunegonde of Montreal, this day of 1899.

(Signature)

(1) Nom, résidence et occupation de la personne mise en nomination.
Name, residence and occupation of the person nominated.

(2) Nom, occupation et résidence.
Name, occupation and residence.

(3) Profession.
Profession.

(4) Mentionner les noms des signataires qui lui sont connus.
Mentioning the names of the signers known to him.

P27/D1,87

- 538 -

5 Janvier 1899

NOMINATION PAPER

Bulletin de Présentation

DE

Marcel E. Lymburner

1615 rue St Jacques

Election of Ward
du Quartier Nord

189

Province de Québec)
District de Montréal)

Je soussigné, J. Léon Charbonneau
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, déclare so-
lennellement que je possède dans la Cité de Ste-Cuné-
gonde de Montréal, depuis au moins douze mois comme
propriétaire en vertu de titres enregistrés l'immeu-
ble suivant connu et désigné au plan et livre de ren-
voie officiels de la paroisse de Montréal, comme é-
tant le lot officiel No-2383 sis et situé sur la rue
rénal, rue Notre-Dame N° 3200
do hereby solemnly declare that I am the owner of the
above mentioned property in the said town of St. Cunegonde of Montreal,
having registered title thereto for at least twelve months.

Que cet immeuble déduction faite de toutes
dettes le gravant est de la valeur d'au moins mille
piastres;

Que cet immeuble est celui sur lequel je
fais reposer le sens qui me donne qualité pour être
élu échevin;

Et je fais cette déclaration solennelle la
croisant consciencieusement vraie et sachant qu'elle
a la même valeur et le même effet que si elle était
faite sous serment en vertu de l'Acte de la preuve
du Canada mil huit cent quatre vingt treize.

Déclaré devant moi en la
Cité de Ste-Cunégonde de
Montréal, ce septième
jour de Janvier, mil huit
cent quatre vingt dix neuf

J. L. Charbonneau

J. P.

ntréal.

Ward

Paper

ned, duly qualified to vote at mun-
City of St. Cunegonde of Montreal,
)

negonde of Montreal, as a candidate
alderman now about to be held for
ward of the said City.
of we have signed in the City of St.
al, this day of 189

RESIDENCE STREET.—RUE.

Rue Napoléon
Atrates

" "

" Tracy

" Davis

" " Napoléon
Duvernay

Napoléon
Duvernay

solo nini
3 du Dace

P27/D1,87

(Signature) J. L. Charbonneau
Signé par le dit Joseph Léon Charbonneau en présence de
Henri Léon Charbonneau de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Signed by the said... in presence of
of the City of St. Cunegonde of Montreal.

..... nominated in the
reby consent to such nomination.

ity of St. Cunegonde of Montreal this day of

189.....

(Signature)

..... in presence of (2).....
..... of the City of St. Cunegonde of Montreal.

..... nominated in the
reby consent to such nomination.

ity of St. Cunegonde of Montreal this day of

189.....

(Signature)

..... in presence of
of the City of St. Cunegonde of Montreal.

(Signature)

Oath of attestation of the nomination paper and of the consent
of the candidate.

I, of the City of St. Cunegonde of
Montreal (3) solemnly swear that I know (4).....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

B D B A

P27/D1,87

- 538^a

5 Janvier 1899

* NOMINATION PAPER *

Bulletin de Présentation

DE

John Leon Charbonneau, tailleur
3200 rue Notre-Dame

Election of Ward
du Quartier Sud

189

P27/D1,87

Province de Québec)
District de Montréal)

2260 et
2261 —

Ch. L.

Je soussigné Guillaume Narcisse Desharnais
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, déclare so-
lennellement que je possède dans la Cité de Ste-Cuné-
gonde de Montréal, depuis au moins douze mois comme
propriétaire en vertu de titres enregistrés l'immeu-
ble suivant connu et désigné au plan et livré de ren-
voie officielle de la paroisse de Montréal, comme é-
tant le lot officiel No²²⁶⁰⁻⁶¹ sis et situé sur la rue
Duhesme, en la dite Cité de Ste-Cunégonde de Mon-
tréal,

Que cet immeuble déductible fait de toutes
dettes le gravant est de la valeur d'au moins mille
piastres;

Que cet immeuble est celui sur lequel je
fais reposer la cause qui me donne qualité pour être
élu échevin;

Et je fais cette déclaration solennelle la
croisant consciencieusement vraie et sachant qu'elle
a la même valeur et le même effet que si elle était
faite sous serment en vertu de l'Acte de la preuve
du Canada mil huit cent quatre vingt treize.

Déclaré devant moi en la)
Cité de Ste-Cunégonde de)
Montréal, ce ^{septembre})
jour de Janvier, mil huit)
cent quatre vingt dix ^{deux})

J. L. Gélinas J.P.

Un renvoi bon
G. Desharnais

Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Quartier Sud -

Bulletin de Présentation

Nous, soussignés, ayant droit de voter aux élections municipales dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, nommons par les présentes, (1) *Guillame Mathieu Ducharme*, No 278 Richelieu de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, comme candidat à l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu pour le quartier Sud de la dite cité.

En foi de quoi nous avons signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce *septembre* jour de *janvier* 1898

Ward

Nomination Paper

We, the undersigned, duly qualified to vote at municipal elections in the City of St. Cunegonde of Montreal, do hereby nominate (1)

of the City of St. Cunegonde of Montreal, as a candidate at the election of an alderman now about to be held for the ward of the said City.

In witness whereof we have signed in the City of St. Cunegonde of Montreal, this day of 1898

NAMES—NOMS	OCCUPATION	No.	RESIDENCE	STREET.—RUE.
<i>D. L. Groulx</i>	Contratleur	34	<i>Hopital</i>	
<i>M. M. Létourneau</i>	Ménageur	320	Rue Delisle	
<i>F. H. Brochon</i>	Charretier	149	William	
<i>Louis Cadieux</i>	Marchand	3150	Notre Dame	
<i>G. P. Poulin</i>		3138		
<i>J. E. Grenier</i>	Imprimeur	3069	Notre Dame	
<i>G. Léveillé</i>	Marchand	3135	Notre Dame	
<i>M. Lacoste</i>	Barbier	3155	Notre Dame	
<i>A. Belanger</i>	Plombier	3167	Notre Dame	
<i>H. Languer</i>	Marchand	3095	" "	
<i>J. Attebeau</i>	Notarie	3130	" "	
<i>A. Campbell</i>	Marchand	3918	" "	
<i>E. Roy</i>	Barbier	3808		
<i>P. Guérin</i>		99	Coursol	
<i>J. A. Lalonde</i>	Medecin	3154	Notre Dame	

Sigé par les dits électeurs en présence de (2) *Guillame Mathieu*, de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

JE, le dit *Guillame Mathieu*, nommé comme candidat dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette nomination.

En foi de quoi, j'ai signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce *septembre* jour de *janvier* 1898.

(Signature) *G. Mathieu*

Sigé par le dit *Guillame Mathieu*, en présence de *Guillame Mathieu*, de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

(Signature) *G. Mathieu*

Serment d'attestation du bulletin de présentation et du consentement du candidat.

Je, *Guillame Mathieu*, de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, jure solennellement que je connais (4) *J. Martin, Louis Cadieux, T. L. Léveillé, J. E. Grenier, G. Léveillé, M. Lacoste, A. Belanger, A. Campbell, J. Attebeau, E. Roy, P. Guérin, J. A. Lalonde*.

et qu'ils sont habiles à voter à l'élection prochaine d'un échevin et qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation qui précède de leurs signatures en ma présence ; et de plus que je connais le dit *Guillame Mathieu*, qui y est nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement en ma présence.

Assermenté devant moi à Ste-

Cunégonde de Montréal, ce.....

Septembre de Janvier 1898.

(Signature) *G. Mathieu*

Sworn before me at

St. Cunegonde of Montreal, this day of.....

1898.

Signed by the said electors in presence of (2) of the City of St. Cunegonde of Montreal.

I, the said , nominated in the foregoing nomination paper, hereby consent to such nomination.

Witness my hand at the City of St. Cunegonde of Montreal this day of 1898.

(Signature)

Signed by the said in presence of of the City of St. Cunegonde of Montreal.

(Signature)

Oath of attestation of the nomination paper and of the consent of the candidate.

I, of the City of St. Cunegonde of Montreal (3) solemnly swear that I know (4)

and that they are duly qualified to vote at the election of mayor or an alderman about to be held, and that they respectively signed the foregoing nomination paper with their signatures in my presence, and further that I know the said thereby nominated, and that he signed his consent to the nomination in my presence.

(Signature)

- (1) Nom, résidence et occupation de la personne mise en nomination.
Name, residence and occupation of the person nominated.
- (2) Nom, occupation et résidence.
Name, occupation and residence.
- (3) Profession.
Profession.
- (4) Mentionner les noms des signataires qui lui sont connus.
Mentioning the names of the signers known to him.

P27/D1,87

B D B A

P27/D1,87

189

NOMINATION PAPER

Bulletin de Présentation

DE

Election of Ward
du Quartier

189

D

Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Quartier Sud.

Bulletin de Présentation

Nous, soussignés, ayant droit de voter aux élections municipales dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, nommons par les présentes, (1) Guillaume Martineau Drouard de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, comme candidat à l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu pour le quartier Sud.

En foi de quoi nous avons signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce septembre jour de janvier 1899

Ward

Nomination Paper

We, the undersigned, duly qualified to vote at municipal elections in the City of St. Cunegonde of Montreal, do hereby nominate (1)

of the City of St. Cunegonde of Montreal, as a candidate at the election of an alderman now about to be held for the ward of the said City.

In witness whereof we have signed in the City of St. Cunegonde of Montreal, this day of 189

NAMES—NOMS	OCCUPATION	No.	RESIDENCE	STREET.—RUE.
<u>J. H. Elliott</u>	Confesseur	3201	Notre Dame	
<u>A. A. Allen</u>	Avocat	592	Notre Dame	
<u>J. J. Dorval</u>	notaire	3158	Notre Dame	
<u>C. L. Obozis</u>	Barbier	5089	Notre Dame	
<u>George Penotte</u>	Coûteleur	44	Vieux	
<u>Zacharie St. Aubin</u>	Brasseur	3224	Notre Dame	
<u>Pierre St. Denis</u>	Charpentier	111 Durocher		
<u>J. R. Poirier</u>	Photo Art.	3065	Notre Dame	
<u>Julien Martineau fils</u>	Bouchier	72	Napoleon	
<u>Pierre Bouthillier</u>	Charpentier	141	Duvernay	
<u>Ferdinand Leblanc</u>	Menuisier	69	Sainte	
<u>J. H. Fabien</u>	Marchand	3172	Notre Dame	

B D B A

P27/D1,87

- 538^a

5 Janvier 1899

NOMINATION + PAPER

Bulletin de Présentation

DE

Guillaume H. Ducharme
280 Rue Richelieu

Selection of Ward
du Quartier Sud

189

Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Quartier *Est*

Bulletin de Présentation

Nous, soussignés, ayant droit de voter aux élections municipales dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, nommons par les présentes, (1) Joseph Roy
Entrepreneur
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, comme candidat à l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu pour le quartier *Est* de la dite cité.

En foi de quoi nous avons signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce cinqième jour de Janvier 1899

Ward

Nomination Paper

We, the undersigned, duly qualified to vote at municipal elections in the City of St. Cunegonde of Montreal, do hereby nominate (1)

of the City of St. Cunegonde of Montreal, as a candidate at the election of an alderman now about to be held for the ward of the said City.

In witness whereof we have signed in the City of St. Cunegonde of Montreal, this day of 1899

NAMES—NOMS	OCCUPATION	No.	RESIDENCE	STREET.—RUE.
<i>Cassville Lippé</i>	Épicier	152	St. Cunégonde	<i>Delisle</i>
Louis Archambault	Épicier	152	St. Cunégonde	<i>Delisle Street</i>
<i>Mme Le Brunet</i>	bourgeoise	425	Montreal	<i>St. Antoine</i>
<i>Maire D'Orange</i>	Boucher	26	St. Cunégonde	<i>Dominion</i>
<i>Geo. Ulric</i>	Épicier	168	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>
<i>Joseph Auger</i>	électricien	109	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>
<i>Joseph Beauchamp</i>	Coiffeur	153	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>
<i>Louis Geoffrion</i>	laitier	212	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>
<i>Éphrem Rachtow</i>	Marchand	99	St. Cunégonde	<i>Monteau</i>
<i>Alfred Christian</i>	Boucher	152	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>
<i>Auguste Bleau</i>	Mouleur	129	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>
<i>Noël Larivière</i>	charpentier	136	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>
<i>Jean Davidson</i>	mouleur	187	St. Cunégonde	<i>Delisle</i>
<i>R.R. Mitchell</i>	Manufacture			<i>Dominion & Albert Sts.</i>
<i>Xavier Geoffrion</i>	Laitier	208	St. Cunégonde	<i>Richelieu</i>

Sigé par les dits électeurs en présence de (2) Leandre Ethier

de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

JE, le dit Joseph Roy, nommé comme candidat dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette nomination.

En foi de quoi, j'ai signé, à Ste Cunégonde de Montréal, ce cinqième jour de Janvier 1899.

(Signature) Joseph Roy

Sigé par le dit Joseph Roy en présence de
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

(Signature) Leandre Ethier

Signed by the said electors in presence of (2)

of the City of St. Cunegonde of Montreal.

I, the said nominated in the foregoing nomination paper, hereby consent to such nomination.

Witness my hand at the City of St. Cunegonde of Montreal this day of 1899.

(Signature)

Signed by the said in presence of

of the City of St. Cunegonde of Montreal.

(Signature)

Scritto d'attestazione del bulletin de présentation et du consentement du candidat.

Je, Leandre Ethier, de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, jure solennellement que je connais (4) Cassville Lippé, Louis Archambault, Émile Beauchamp, Mme Le Brunet, Geo. Ulric, Joseph Auger, Joseph Beauchamp, Louis Geoffrion, Éphrem Rachtow, Alfred Christian, Auguste Bleau, Noël Larivière, Jean Davidson, R.R. Mitchell, Xavier Geoffrion.

et qu'ils sont habiles à voter à l'élection prochaine d'un échevin et qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation qui précède de leurs signatures en ma présence ; et de plus que je connais le dit Joseph Roy, qui y est nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement en ma présence.

Assermenté devant moi à Ste Cunégonde de Montréal, ce 5 jour de Janvier 1899.

(Signature) Leandre Ethier

Oath of attestation of the nomination paper and of the consent of the candidate.

I, of the City of St. Cunegonde of Montreal (3) solemnly swear that I know (4)

and that they are duly qualified to vote at the election of mayor or an alderman about to be held, and that they respectively signed the foregoing nomination paper with their signatures in my presence, and further that I know the said thereby nominated, and that he signed his consent to the nomination in my presence.

Sworn before me at
St. Cunegonde of Montreal,
this day of 1899.

(Signature)

(1) Nom, résidence et occupation de la personne mise en nomination.
Name, residence and occupation of the person nominated.

(2) Nom, occupation et résidence.
Name, occupation and residence.

(3) Profession.

(4) Mentionner les noms des signataires qui lui sont connus.
Mentioning the names of the signers known to him.

P27/D1,87

P27/D1,87

- 538 -

5 Janvier 1899

* NOMINATION + PAPER *

Bulletin de Présentation

DE

Joseph Roy, Entrepreneur
n° 1 Square d'Iberville

Election of Ward
du Quartier Est.

189

Province de Québec
District de Montréal

Je soussigne *Theodore Lippard Mathieu*
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, déclare so-
lennellement que je possède dans la Cité de Ste-Cuné-
gonde de Montréal, depuis au moins douze mois comme
propriétaire en vertu de titres enrégistrés l'immeu-
ble suivant connu et désigné au plan et livre de ren-
voie officiels de la paroisse de Montréal, comme é-
tant le lot officiel No 386 sis et situé sur la rue
Concier en la dite Cité de Ste-Cunégonde de Mon-
tréal.

Sabineau

48-49.

Jac.
G.W.

Que cet immeuble déduction faite de toutes
dettes le gravant est de la valeur d'au moins mille
piastres;

Que cet immeuble est celui sur lequel je
fais reposer le sens qui me donne qualité pour être
élu échevin;

Et je fais cette déclaration solennelle la
croissant consciencieusement vraie et sachant qu'elle
a la même valeur et le même effet que si elle était
faite sous serment en vertu de l'Acte de la preuve
du Canada mil huit cent quatre vingt treize.

Déclaré devant moi en la
Cité de Ste-Cunégonde de
Montréal, ce *septembre*
jour de Janvier, mil huit
cent quatre vingt dix neuf

G. Duthorne
D.P.

Theodore Lippard Mathieu

tréal.

Ward

aper

I, duly qualified to vote at muni-
cipality of St. Cunégonde of Montreal,

of Montreal, as a candidate
now about to be held for
ward of the said City.
we have signed in the City of St.
this day of 189

IDENCE STREET.—RUE.

Détiste

Détiste

Détiste

Détiste

Albert

Bellevue

P27/D1,87

Signé par le dit *Theodore Lippard Mathieu* en présence de

J. Mathieu</

D

Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Quartier Ouest.

Bulletin de Présentation

Nous, soussignés, ayant droit de voter aux élections municipales dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, nommons par les présentes, (1) Alfred Lebel,
Cyprien Lebel 106 Rue Vaudreuil
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, comme candidat à l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu pour le quartier Ouest de la dite cité.

En foi de quoi nous avons signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce Septembre jour de Janvier 1899

Ward

Nomination Paper

We, the undersigned, duly qualified to vote at municipal elections in the City of St. Cunegonde of Montreal, do hereby nominate (1)

of the City of St. Cunegonde of Montreal, as a candidate at the election of an alderman now about to be held for the ward of the said City.

In witness whereof we have signed in the City of St. Cunegonde of Montreal, this day of 1899

P27/D1,87

NAMES—NOMS	OCCUPATION	NO.	RESIDENCE	STREET.—RUE.
<u>H. Martineau</u>	Mécanicien	320	Rue Delisle	
<u>Wilfrid Durocher</u>	Peintre	306	Rue Delisle	
<u>Robert Lanthier</u>	Tailleur d'épien	250	Rue Delisle	
<u>Jos. Martineau</u>	Épicier	280½	Rue Delisle	
<u>Joseph Cuttell</u>	Manufacturier	680	Albert	
<u>Lydia Attwir</u>	Peintre	247	Richelieu	
<u>John Robert</u>	Commissaire	231	Richelieu	
<u>P. Monette</u>	Boucher	212	Delisle	
<u>Wm. Barnell</u>	Carrier	238	Delisle et	
<u>E. W. Aulbert</u>	Immeuble	286	Delisle	
<u>Georges Martel</u>	Bourgeois	293	Delisle	
<u>P. Duchesne</u>	machiniste	331	Delisle	
<u>Louis Lebeau</u>	Agent	5½	Bonaventure Avenue	
<u>Alfred Naud</u>	Mécanicien	330	Delisle	

Signé par les dits électeurs en présence de (2) Louis Japhet
Mathieu Lebel 106 Rue Vaudreuil
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

JE, le dit Alfred Lebel, nommé comme candidat dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette nomination.

En foi de quoi, j'ai signé, à Ste Cunégonde de Montréal, ce Septembre jour de Janvier 1899.

(Signature) Alfred Lebel

Signé par le dit Alfred Lebel, en présence de

L. Martineau de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

(Signature) L. Martineau

Signed by the said electors in presence of (2).....
..... of the City of St. Cunegonde of Montreal.

I, the said nominated in the foregoing nomination paper, hereby consent to such nomination.

Witness my hand at the City of St. Cunegonde of Montreal this day of 1899.

(Signature)

Signed by the said in presence of
..... of the City of St. Cunegonde of Montreal.

(Signature)

Sw. d'attestation du bulletin de présentation et du consentement du candidat.
L. Martineau de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal
*Montreal, jesolemnement que je connais (4) H. Martineau W. Barnell
Mathieu Martel Lydia Attwir Joseph Cuttell
Joseph Cuttell B. P. Lebel P. Monette
Wm. Barnell E. W. Aulbert Georges Martel
P. Duchesne Louis Lebeau Alfred Naud L. Martineau*
et qu'ils sont habiles à voter à l'élection prochaine d'un échevin et qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation qui précède leurs signatures en ma présence ; et de plus que je connais le dit Alfred Lebel, qui est nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement en ma présence.

Assermenté devant moi à Ste Cunégonde de Montréal, ce Septembre jour de Janvier 1899.

(Signature) L. Martineau

P27/D1,87

538^a

5 Janvier 1899

NOMINATION PAPER

Bulletin de Présentation

DE

Theodore Cypriot M.D.

106 Rue Vinet

Election of Ward
du Quartier Ouest

189

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87

SERMENT DU MAIRE OU D'UN ECHEVIN.

Je, *Théodule Lypsiot* élu *échevin* pour la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement les devoirs de la dite charge, au meilleur de mon jugement et capacité; et que j'ai et que je suis en possession pour mon propre usage de biens-immeubles dans la dite cité, après paiement ou déduction faite de toute charge affectant les dits immeubles, de la valeur de mille piastres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion, ou que je n'en ai pas obtenu un titre pour me rendre éligible comme *échevin* comme susdit. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Donné à Sainte Cunégonde, ce *neuvième* — jour
de *Janvier* 1897

Th. Lypsiot.

P27/D1,87

- 539 -

9 Janvier, 1899
Serment d'affût de l'ordre
Phis. Lypikos

P27/D1,87

-540- 9 Janvier 1897
avis de l'élection D'acte unim
P.P. Vébert

Province de Quebec,

CITÉ DE SAINTE-CUNÉGONDE DE MONTRÉAL.

A Mons. Prie. Gypihot, M. Z. Symburn & Jos. Roy.

Monsieur,

*A VIS SPÉCIAL vous est par les présentes
donné par le soussigné, JEAN-P. VÉBERT, Greffier, que
Lundi le ~~treizième~~ — jour de Janvier courant,
vous avez été dûment élu échevin pour le quartier ~~Quart, Nord & Est~~
de cette Cité.*

*Donné à Sainte-Cunegonde de Montreal, ce
~~neuvième~~ — jour de Janvier mil huit cent
quatre-vingt-dix - neuf*


J.P. Vébert

Président de l'Election.

P27/D1,87

Le soussigné certifie sans mon serment
d'affirmer que le neuvième jour de Janvier
mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf soi-disant
au domicile de messire Théo. Giffard
M. G. Lymbourne das Roy. avis par les
présentes donné par le soussigné Jean P. Lébert
préciser que lundi le neuvième jour de Janvier
~~les assiduts agents~~ du même illes rebours pour
les quartiers ouest nord et de cette cité
donné à St-Eustache de Montréal
le neuvième jour de Janvier 1899

Joseph Chabot

P27/D1,87

Policy No. Receipt No. H. O. No.

THE ONTARIO ACCIDENT INSURANCE CO.
HEAD OFFICE, TORONTO, ONT.

Agency,

APPLICATION FOR
**GENERAL LIABILITY INSURANCE (For Injuries received by
Employees and the General Public).**

1. Name.....
2. Address.....
3. Business.....
4. Chemicals or Explosives used
5. Motive Power and Machinery used.....
6. Are the Boilers insured, and if so, with what Company?.....
7. Has any proposal for insurance of the risk been previously made to any other Company, and if so, with what result?.....
8. Horses and Vehicles used are Horses..... Vehicles.
9. Number of Elevators used are Passenger..... Freight.
10. Name of Maker Is shaft enclosed? Are landings guarded?
11. Size and material of Building..... No. of floors.....
12. Outlets and fire escape arrangements are.....

AMOUNT OF INSURANCE ON EACH EMPLOYER.	AMOUNT PAYABLE FOR AN ACCIDENT AT ONE TIME TO SEVERAL EMPLOYERS.	AMOUNT OF INSURANCE ON EACH PERSON OTHER THAN EMPLOYERS.	AMOUNT PAYABLE FOR AN ACCIDENT AT ONE TIME TO SEVERAL PERSONS OTHER THAN EMPLOYERS.
\$ 1000 ⁰⁰	\$ 5000 ⁰⁰	\$ 1000 ⁰⁰	\$ 5000 ⁰⁰
TERM OF INSURANCE IN MONTHS.	ESTIMATED ANNUAL WAGES.	RATE.	PREMIUM.
12 Mths	\$ /	\$ /	\$ 250 ⁰⁰
NO. OF EMPLOYERS.	DESCRIPTION OF EMPLOYMENT (BY DEPARTMENTS).	ESTIMATED ANNUAL WAGES.	
Male. / Female /			

Limit of Payments in any one year \$10,000

Carbier & Payette

At the expiration of the current term for which Policy is issued, or any renewal thereof, it is hereby agreed that the premium presently paid shall be subject to revision, and adjusted by payment of any extra sum due upon any excess of wages beyond those enumerated above; or by a rebate in like manner if the amount thus estimated prove greater than the sum actually expended.

.....hereby propose to effect an Insurance with **THE ONTARIO ACCIDENT INSURANCE COMPANY** against.....Liability to the Workpeople in.....employ, and to the General Public, in the terms set forth above, and will accept a Policy based on the information contained in this Proposal.

Date: 10 Janvier 1898
Signature of Employer.....

-541-

10 Janv 1899

~~application~~
assurance contre les accidents
application de
Ontario accident Ass. Co.

P27/D1,87

Monsieur J.P.Vébert, Greffier de la Cité de Ste Cunégonde, me pose la question suivante me priant de bien vouloir y répondre :-

Le Président d'élection dans la cité de Ste-Cunégonde a-t-il le pouvoir de rejeter le bulletin de présentation d'un candidat lorsqu'on lui fournit la preuve que tel candidat est engagé comme employé de la corporation qui n'a donné sa démission qu'à la veille de la nomination et que telle démission n'a pas été acceptée par le Conseil.

R E P O N S E .

Un Président d'élection doit accepter un bulletin de présentation lorsque ce bulletin de présentation est, à sa face même, conforme à la loi. Il n'a pas le droit de faire des recherches, ni d'enquête, ni d'accepter des documents fournis par d'autres personnes pour démontrer que ce bulletin n'est pas légal. Ainsi, pour prendre le cas que vous supposez et mentionné plus haut, vous n'auriez pas le droit de rejeter le bulletin d'un candidat qui serait employé de la corporation, à moins que ce candidat ne dise lui-même dans son bulletin de présentation qu'il est employé par la corporation et qu'il reçoit de cette dernière des deniers ou autres considérations. Quand même vous le sauriez par vous-même, vous ne pourriez pas vous servir de vos connaissances personnelles si le bulletin ne le dit pas. Ainsi, par exemple, la

P27/D1,87

-2-

la loi exige qu'un bulletin soit signé par dix électeurs habiles à voter, et , quand même ce bulletin serait signé par dix personnes que vous connaissez et savez ne pas avoir droit de vote et ne pas être sur la liste, vous n'auriez pas droit de refuser ce bulletin pour cette raison, mais si le bulletin au lieu d'être signé par dix électeurs n'était signé que par cinq ou huit vous auriez droit de le refuser.Ceci vous démontre que vous n'avez pas d'enquête à faire, ni de preuve à accepter de qui que ce soit, mais il faut que la nullité apparaisse dans le bulletin même ou dans les pièces que la loi exige avec le bulletin, et, dans ce cas encore, il faut être absolument certain de ne pas se tromper, car dans le doute il vaudrait beaucoup mieux laisser les tribunaux décider. C'est ce que la Cour a décidé dans la contestation d'élection de Mr.Morin.La loi exige qu'un candidat possède pour mille piastres de propriétés en sus de toutes charges et Mr Hémond , candidat opposé à Mr Morin, ayant produit à l'appui de son bulletin un certificat du bureau d'enregistrement démontrant que Mr ^{Hémond} ~~Morin~~ n'avait pas la qualification requise, son bulletin a été mis de côté par le président d'élection et son action a été soutenue par la Cour parceque là encore Mr Hémond qui disait se qualifier sur telle propriété ajoutait, en donnant un certificat d'enregistrement, qu'il n'était pas qualifié. Si, au lieu de produire ou d'annexer à son bulletin de présentation un certificat d'enregistrement, il s'était

P27/D1,87

-3-

contenté seulement de donner un certificat qu'il était qualifié, le Président d'élection n'aurait pas pu rejeter son bulletin et comme il apparaissait à la face même qu'il n'était pas qualifié le Président a pu refuser son bulletin.

Je vous cite ce dernier jugement comme exemple de ce que doit faire un président d'élection.

Veuillez me croire

Votre bien dévoué,

Joseph Adam

- 541^a

10 Janvier 1899
Président d'élection -
opinion légale re
Jos. Adam

P27/D1,87

P27/D1,87

APPLICATION FOR GENERAL LIABILITY INSURANCE.

Application No.

FOUNDED 1871.

Policy No.

The Ocean Accident and Guarantee Corporation,

CAPITAL, \$2,000,000.

LIMITED.

HEAD OFFICES:

LONDON, ENGLAND.

FOR CANADA, TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

RICHARD J. PAULL, General Manager and Secretary,
LONDON, ENGLAND.

ROLLAND, LYMAN & BURNETT,
General Managers for Canada.

To THE OCEAN ACCIDENT AND GUARANTEE CORPORATION, Limited,

I (we) hereby apply for an Employers' General Liability Policy, and for the purpose of obtaining the same, make the following representations, which are warranted to be true:

1. Name and address of employer, *Corporation of St Cunegonde*
2. Kind of business, *St Cunegonde*
3. Location of all works, *St Cunegonde*
4. Nature of power used, *Chemicals and explosives are not used except as follows:*

5. *The total estimated pay-roll, including salaries of all employees without exception, is \$*
premium @ *= \$ 400 00*

6. Piece workers are intended to be covered by this policy, and their wages will be included in final pay-roll; the wages paid to piece workers during the past twelve months were \$

7. Other insurance is carried against the same risks in the following Companies:

8. There are the following boilers and elevators on the premises:

Number of Boilers, Number of Passenger Elevators, Number of Freight Elevators,

9. Insurance against accidents in connection with Elevators or Boilers has been placed as follows:

10. Any interim receipt given shall be deemed to be subject to all the conditions of the Corporation's ordinary policy for like risks.

11. The proposed risk has never been refused nor carried by any Company except as follows:

Name of Company *This Company*

Date of refusal, or *January 10th, 1899*

of expiry of Policy *January 10th, 1899*

12. The premium to be based upon the insured's estimated pay-roll, but subject to adjustment at the end of the year by increase or rebate of premium according to the amount of wages actually paid.

13. The amount and terms of the policy applied for are as follows:-

- | | |
|---|--------------|
| (a) Total liability, - - - - - | \$ 10,000 00 |
| (b) Maximum liability on one accident, \$ | 5,000 00 |
| (c) Maximum liability on one employee, \$ | 1,000 00 |
| (d) Maximum liability on one individual, \$ | 1,000 00 |
| (e) Duration of policy | One year |

14. This application is subject to all the conditions and provisions of the Corporation's ordinary form of policy for like risks, and if the risk be accepted, also to such modifications thereof as may be made by the Corporation upon the policy to be delivered.

I (we) hereby propose to effect insurance with the OCEAN ACCIDENT AND GUARANTEE CORPORATION, LIMITED, against ~~our~~ loss owing to liability for accident to employees or others in connection with the above business, and agree to pay therefor a premium equal to ~~400 00~~ percent of the actual payroll during the period in which the policy shall be in force.

Dated at *St Cunegonde* this *10th* day of *January* 1899
At Head Office

Applicant.

P27/D1,87

The Ocean Accident by Challenge Corporation

CHALLANGE CORPORATION, NEW YORK, U.S.A.

H.E.A.D. DELICE, MONTREAL.

HEAD CHALLENGE CORPORATION, MONTREAL.

-542-

10 Janvier, 1899

assurance contre les accidents
application de Ocean Accident
& Guarantee Corp.

P27/D1,87

SERMENT DU MAIRE OU D'UN ECHEVIN.

Je, *Marcel S. Lymburner* élu *échevin* pour la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement les devours de la dite charge, au meilleur de mon jugement et capacité ; et que j'ai et que je suis en possession pour mon propre usage de biens-immeubles dans la dite cité, après paiement ou déduction faite de toute charge affectant les dits immeubles, de la valeur de mille piastres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion, ou que je n'en ai pas obtenu un titre pour me rendre éligible comme *echevin* comme susdit. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Donné à Sainte Cunégonde, ce *Dixième* — jour
de *Janvier* 1899

Marcel S. Lymburner

P27/D1,87

- 543 -

10 Janvier 1899
Serment d'officier de l'escouade
M. J. Lymburner

P27/D1,87

SERMENT DU MAIRE OU D'UN ECHEVIN.

Je, Joseph Roy — élu échevin pour la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement les devoirs de la dite charge, au meilleur de mon jugement et capacité ; et que j'ai et que je suis en possession pour mon propre usage de biens-immeubles dans la dite cité, après paiement ou déduction faite de toute charge affectant les dits immeubles, de la valeur de mille piastres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion, ou que je n'en ai pas obtenu un titre pour me rendre éligible comme échevin comme susdit. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Donné à Sainte Cunégonde, ce *Dixième* — jour
de *Janvier* 1899

joseph roy

P27/D1,87

- 544 -

10 janvier, 1899
Serment D'officier de l'ecrivain
Jos. Roy

P27/D1,87

Messieurs le Maire et les Échevins
de la Cité de Sté. Camille.

Messieurs,

La position de Médecin du Bureau
de Santé de la Cité de Sté. Camille étant
vacante, j'ose solliciter de vous la faveur
d'être appointé à cette charge.

Vous assurant d'avance de mon entier
dévouement et de ma sincère reconnaiss-
ance, je demeure, avec respect et consi-
dération, votre très dévoué:

J. J. Abéfalondre
3156 Notre Dame St. Camille

Dame 11/99.

- 545 -

11 Janvier, 1899
application comme médicin
l'antiseptique
J. H. Lalonde

P27/D1,87

P27/D1,87

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A Mons. M. E. Lymburner
" " Jos. Luttrell
" " Ars. Campbell Echevin
" " C. Lippé
MONSIEUR, G. N. Ducharme
" " Théo. Lypihot

Sachez que ce Conseil s'est, le onzième — jour
de Janvier — 1899, ajourné à Mercredi
le dix huitième jour de Janvier — 1899.

J. P. Véberd
J. P. Véberd
Greffier.

P27/D1,87

Je l'assure et certifie sous mon serment
 d'affirmer et fait rapport que le dissoptième jour
 de Janvier mil huit cent quatrevingt dix-neuf
 fut tenu au domicile des messieurs G. Lymann
 Jas Luttrell, ars Campbell, & Leppe et
 J M Ducharme. Shoe & Cie ass...
 à la demande de l'ancien jour de Janvier
 1899. est défaillie au dis huitième
 jour de Janvier 1899.

AVIS D'AJOURNEMENT

11/1/1899
J. P. Vélez

- 546 -

Joseph Chabot

5 4 b A

P27/D1,87

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES. 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 13 JANVIER, 1899.

Monsieur J.P. Vébert,
Greffier de la cité de Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du dix janvier courant, j'ai l'honneur de vous donner les informations suivantes : -
1-. Toutes les causes dans lesquelles la cité de Ste-Cunégonde est Défenderesse sont suspendues, c'est-à-dire que les avocats des Demandeurs ne procèdent pas. Lorsque le Demandeur dans une cause néglige de procéder, le Défendeur peut lui-même inscrire la cause, mais comme la cité de Ste-Cunégonde n'a rien à gagner dans toutes les causes où elle est Défenderesse, je n'ai pas inscrit moi-même ces causes après en avoir parlé très-souvent à plusieurs des échevins, et même je crois en avoir parlé quelquefois à tous les échevins réunis ensemble, en comité. Si vous désirez en finir avec toutes les causes où Ste-Cunégonde est Défenderesse je n'ai pas la moindre objection de les inscrire et de forcer les Demandeurs à procéder dans leurs causes. Je dois faire exception cependant pour la cause des Soeurs de la Congrégation au montant de \$75,000,00 qui est fixée pour le 18 Janvier courant. Cette cause est prise non-seulement contre Ste-Cunégonde, mais aussi contre la cité de Montréal,

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

la cité de St-Henri, la ville de Westmount, la ville de Lachine et Verdun. Mr Dunlop avocat de la ville de Westmount, qui est intéressé comme St-Henri et Ste-Cunégonde car il a contribué de quelques façon à détourner le cours de la rivière St-Pierre, a demandé à Mr Lamothe de rayer la cause parce qu'il n'était pas prêt vu qu'il a comme témoins des ingénieurs civils qui sont absents de Montréal. J'ai répondu à Mr Dunlop, à Mr Lamothe, avocat des Soeurs et aux avocats de St-Henri, que je n'avais pas d'objection à rayer cette cause car je crois véritablement qu'il est de l'intérêt de Ste-Cunégonde de retarder cette cause parce que le docteur Beaudry, inspecteur du bureau d'hygiène provincial, qui est venu visiter avec moi la rivière St-Pierre et les ouvrages faits pour détourner son cours, viens de me dire qu'il n'a pas pris de notes assez complètes pour rendre le meilleur témoignage possible et qu'il désirerait visiter de nouveau les lieux; cependant, il est bien préparé à donner un bon témoignage, mais sur certains points il voudrait être encore plus positif et les notes qu'il a prises sont insuffisantes à cet effet.

2-. Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire déjà plusieurs fois, j'ai collecté de Mme Elizabeth Smart, épouse du veuve de James Howley, \$125,00 en différents acomptes.

3-. La cité de Ste-Cunégonde a jugement contre le docteur Michael Guérin pour un montant de \$2,441.17 depuis le 21 décembre dernier (1898). Je suis prêt à prendre une exécution en aucun temps

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

si vous le désirez, contre les immeubles de Mr Guérin car il n'a rien payé en cette cause.

4-. La cité de Ste-Cunégonde a un si grand nombre de causes actuellement pendantes, et comme les mémoires de frais ne pourront être taxés qu'après que ces causes seront réglées définitivement, je ne puis vous donner un compte définitif aujourd'hui.

5-. J'ai poursuivi la Compagnie des Chars et la Montreal Water & Power Company.

6-. Quant à la question de l'arrêt des trains du Grand Tronc, j'ai déjà eu l'honneur d'en parler à plusieurs des échevins de Ste-Cunégonde. Le seul moyen pour obliger la Compagnie du Grand Tronc à arrêter ses trains conformément aux arrangements intervenus entre le Grand Tronc et Ste-Cunégonde, il faudrait prendre un bref de mandamus. Ce n'est pas le cas prévu par le Code pour un bref de mandamus, mais certains jugements qui ont été rendus disent qu'on peut prendre un bref de mandamus pour des cas non prévus par le code. Cette question est actuellement soumise au Conseil Privé en Angleterre. J'ai beaucoup de craintes et c'est pour cela que je n'ai pas pris un bref de mandamus immédiatement, car je voudrais éviter autant que possible des frais qui seraient certainement considérables si Ste-Cunégonde perdait le bref de mandamus. Quant à prendre une action en dommage, je ne vois pas comment la cité de Ste-Cunégonde pourrait prouver qu'elle a souffert des dommages réels par le

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

fait de l'arrêt des trains. Il est bien vrai qu'un contrat est intervenu entre le Grand Tronc et Ste-Cunégonde, mais l'on peut toujours mettre fin à un contrat en en payant les dommages, et c'est pour cela qu'on dit : "Tout inexécution d'obligation se résoud en dommages et intérêts" et, jusqu'à ce jour, vous n'avez jamais été capable de me fournir un compte établissant les dommages que Ste-Cunégonde a soufferts, et c'est pour cela que je n'ai pas voulu prendre une action en dommage. La seule action que je crois certaine c'est celle qui serait prise par les particuliers qui seraient, par exemple, obligés de descendre à St-Henri et de se faire conduire ensuite à Ste-Cunégonde en voiture, et de réclamer le montant payé au cocher du Grand Tronc. Si quelques citoyens qui demeurent à St-Lambert ou à Lachine qui viennent tous les jours à Ste-Cunégonde voulaient prendre chaque jour une action contre le Grand Tronc, je crois que ce moyen amènerait la Compagnie du Grand Tronc à des arrangements favorables à Ste-Cunégonde. J'attends aussi le jugement du Conseil Privé dans la cause de Cadieux contre la Compagnie du gaz et dans laquelle un bref de mandamus a été pris et qui a beaucoup de ressemblance à la présente question.

7-. Pour homologuer les plans de la cité de Ste-Cunégonde il faut faire ce que je vous ai dit le 21 mai 1897, à une semblable question. Si, par hasard, vous avez perdu cette opinion, je me ferai un plaisir de vous en faire faire une autre copie que je vous

5 4 b A

P27/D1,87

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

adresserai immédiatement. J'ai toujours cru, comme j'ai eu l'honneur de le dire à plusieurs reprises, qu'il était trèsopportun de faire homologuer ces plans qui ont coûté \$5,000.00 et qui sont complètement inutiles s'ils ne sont pas homologués. Je ne puis vous dire combien coûtera le prix de cette homologation car je ne sais pas si Mr Vanier n'a pas quelque chose à faire concernant ces plans avant qu'ils soient homologués; je vous prierais de demander ces détails à Mr Vanier lui-même. Quant aux frais de Cour, y compris les annonces dans les journaux et déboursés ils s'élèveront en autant que je puis le savoir approximativement à soixante-dix ou soixantequinze piastres.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre bien dévoué,

Joseph Adam

H C H

P27/D1,87

- 546 -

13 Janvier 1899
Monsieur le Maire de L'arrondissement de Verdun
et à diverses personnes
à l'ordre desquelles il a été demandé d'agir
en vertu de la loi sur les compagnies de transport
de voyageurs et de marchandises par voie
publique.

Votre très peu dévouée,

Maurice L'Amour

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1097, 1098, 1099, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1197, 1198, 1199, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1297, 1298, 1299, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1349, 135

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,87

Je, *Emile P. Vébert* — , ayant été
nommé *Secrétaire d'élection* pour la cité de Sainte-Cunégonde de
Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartiallement, honnê-
tement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur
de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *seizième*
jour du mois *de janvier* 1899 } *Emile P. Vébert*
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant }
moi, le soussigné Juge de Paix

J.P. Vébert
Sec. d'élection

P27/D1,87

Je, *Willard Griswold*, —, ayant été
nommé *comptable spécial* pour la cité de Sainte-Cunégonde de
Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartiallement, honnê-
tement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur
de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

et a déclaré ne soupir oymer

Assermenté ce *vendredi*

jour du mois *de janvier* 1899

à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant

moi, le soussigné Juge de Paix

J.P. Vébert

P27/D1,87

Je, Eugène Dufault, ayant été
nommé constable spécial pour la cité de Sainte-Cunégonde de
Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnê-
tement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur
de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce seizième
jour du mois de janvier 1899
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant
moi, le soussigné Juge de Paix

A. Lafleur

J.P. Verchère

P27/D1,87

Je, Joseph St Denis — , ayant été
nommé ~~constable spécial~~ pour la cité de Sainte-Cunégonde de
Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartiallement, honnê-
tement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur
de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *seizième*
jour du mois *de Janvier* 1899
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant
moi, le soussigné Juge de Paix

J.P. Verbeek

Joseph St Denis

P27/D1,87

Martin Layaosse ————— jure
que je remplirai bien et fidèlement mon devoir envers Notre Souveraine Dame
la Reine, comme constable spécial pour la ville de Ste-Cunégonde, sans faveur
ni partialité, malice ou mauvaise volonté, que je ferai tout mon possible pour
faire maintenir la paix et le bon ordre, et que je préviendrai toutes offenses
contre la personne et la propriété des sujets de Sa Majesté; et que tant que je
demeurerai en exercice, je remplirai au meilleur de ma capacité et connais-
sance tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, soussigné,
le *septembre* jour de
dix-neuf mil huit cent
quatre-vingt *dix-neuf* à Ste-
Cunégonde.

Martin Lagané

J.P. Leberk
JUGE DE PAIX.

P27/D1,87

- 547 -

16 janvier, 1899

Serment des officiers
d'élection

E.P. Veber
M. Lagacé
A. Dufault
J. A. Dunn
W. Grenier

P27/D1,87



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,87

J Je, soussigné, président de l'élection tenue le
 seizième jour de Janvier, 1899, dans le quartier Sud de la
 Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, certifie que le dix-
 septième jour de Janvier courant, avenant dix heures de
 l'avant-midi, j'ai procédé à l'ouverture des boîtes de
 scrutin en présence de M. M. T. A. Gireux, Martin Lagassé
 Jés. St-Denis, J. U. A. Geoffrion, & Ovila Lagassé.-

et qu'après avoir pris connaissance des relevés
 des sous-officiers rapporteurs, trouvés dans les dites
 boîtes, j'ai constaté que le nombre total des votes donné
 en faveur de Mr. G. N. Ducharme était de deux cent sixan-
 te sept et que le nombre total des votes donné en faveur
 de Mons. J. Léon Charbonneau était de cent quarante huit
 donnant une majorité de cent dix neuf voix à Mons. G. N.
 Ducharme.-

E En conséquence je proclame Mons. Guillaume N.
 Ducharme dûment élu échevin pour représenter le quartier
 Sud de cette cité.-

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal, ce dix-sep-
 tième jour de Janvier, mil huit cent quatre vingt dix
 neuf.

Président d'élection

Election municipale de 1899.
NOMINATION DES CANDIDATS.

A une assemblée des électeurs municipaux des quartier NORD, SUD, EST & OUEST de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, tenue dans la salle du Conseil, lundi, le neuvième jour de janvier, 1899, à dix heures de l'avant-midi, pour procéder, conformément à la loi, à la nomination des candidats pour la charge d'échevins dans les dits quartiers. Les candidats suivants sont mis en nomination:

Pour le quartier SUD *G.N. Ducharme
J.B. Charbonneau*

Pour le quartier EST *Jac. Roy -*

Pour le quartier NORD *M. E. Lyburner*

Pour le quartier OUEST *Théodule Cyphiot*

Un heure s'étant écoulée et n'y ayant qu'un candidat demis en nomination pour représenter les quartiers NORD, EST & OUEST de cette cité je proclame mons. Marcel E. Lyburner dûment élu échevin pour représenter le quartier NORD de cette cité.

Mons. Joseph ROY dûment élu échevin pour représenter le quartier EST de cette Cité.

Monsieur Théodule CYPIHOT dûment élu échevin pour représenter le quartier OUEST de cette Cité.

Comme il y a deux candidats mis en nomination dans le quartier SUD de cette cité: M.M.J.L.CHARBONNEAU & G.N. DUCHARME, j'accorde un bureau de votation pour le dit quartier et l'élection se fera, en la manière prescrite par la loi, lundi, le seizième jour de JANVIER, 1899, de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

J.P. Veber
Président d'élection

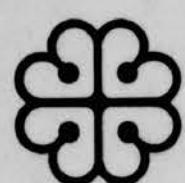
- 548 -

17 janvier, 1899

Election municipale -
rapport du président
J.P. Hebert

P27/D1,87

P27/D1,87



Pièces réunies

FIN

P27/D1,87

Mon Hameau le Draine et à
l'espèce les Chemins de la Ville de St-Hubert.

La position de médecin sanitaire
s'est devenue vacante; j'avais
une fois étant le plus l'ancien
médecin de cette Cité et j'y ayant
donné mes services pendant six
années pour représenter les
intérêts des contribuables de
cette municipalité, cette position
devrait m'être acquise.

J'ou espérez que vous
poudrez ces raisons en sérieuse
considération et que vous daignez
m'accorder votre patronage.

Votre très-humble,
J. A. B. Léonard M.D.
St. Come le 17 Jan. 1799.

- 549 -

17 Janvier, 1899

application comme médecin
sébastien -

J. A. P. Léonard M.D.

P27/D1,87

5 5 U

P27/D1,87

Province de Quebec,

CITÉ DE SAINTE-CUNÉGONDE DE MONTRÉAL.

A Mons. G. M. Ducharme

MONSIEUR,

*A VIS SPECIAL vous est par les présentes
donné par le soussigné, JEAN-P. VÉBERT, Greffier, que
Lundi le seizième — jour de Janvier courant,
vous avez été dûment élu échevin pour le quartier Sud
de cette Cité.*

*Donné à Sainte-Cunegonde de Montreal, ce
dix-septième jour de Janvier mil huit cent
quatre-vingt-dix-neuf*


J.P. Vébert

Président de l'Election.

-550-
17 Janvier 1899
avis de l'élection de G. Ducharme
par le P. Vébert

P27/D1,87

Le sursigne certifie sous mon
nom et d'affre que le sieur Josephine
Lau de Lomie mil had cent quatrevingt
dix-neuf lire au dameille de messire
J. M. Ducharme avis par les presentes
donne par le sursigne greffier que lundi
le onzième jour de Janvier courant 1899
avez été devant élu échevin pour le
quartier Sud de cette cité.

Damus à St Jeanne de Montreuil
le 19. iun. Jan de Janvier 1899

Joseph Chabot